Nations Unies S/PV.9220 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9220e séance

Mercredi 14 décembre 2022, à 15 heures
New York

Président :	M. Ravindran/M. Mathur	(Inde)
Membres :	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. Burkhardt
	Chine	M. Gong Cheng
	Émirats arabes unis	Mme Alshamsi
	États-Unis d'Amérique	Mme Hoey
	Fédération de Russie	M. Suprunenko
	France	M. Wavrin
	Gabon	Mme Betoe Ndojombouet
	Ghana	Mme Kesse Antwi
	Irlande	Mme Dowling
	Kenya	Mme Nyakoe
	Mexique	M. Sánchez Kiesslich
	Norvège	Mme Kristmoen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme O'Kelly

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme

Lettre datée du 25 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/880)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-75227 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Les principales questions abordées au cours du présent débat public sont au cœur même des exigences croissantes de réforme et de renforcement de l'ensemble des institutions multilatérales sur lesquelles repose aujourd'hui le système international. Il est urgent de débattre de la manière de réformer les institutions multilatérales et il convient de le faire de manière inclusive, en impliquant tous les États Membres dans les instances de négociation appropriées.

Nous croyons fermement en un ordre international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, pour garantir la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable. Comme indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne peut y avoir de paix sans développement durable ni de développement durable sans paix, ou sans droits humains. Il est par conséquent essentiel que le Nouvel Agenda pour la paix prenne appui sur ces principes. Dans cette optique, nous devons renforcer la coopération mondiale entre toutes les régions et tous les États Membres, en donnant la priorité aux besoins des pays et des régions les plus vulnérables et aux moyens de relever les défis particuliers auxquels ils sont confrontés. Le Secrétaire général a déjà proposé sa vision d'un multilatéralisme réformé, telle qu'elle est présentée dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Les États Membres doivent examiner activement les principales propositions figurant dans le rapport, qui méritent toute notre attention si nous voulons construire un multilatéralisme plus efficace, plus efficient, plus inclusif et fonctionnant davantage en réseau, qui englobe les trois piliers de l'action de l'ONU.

Dans le but ultime de renforcer le multilatéralisme, l'Italie insiste sur l'urgence et l'importance de réformer le Conseil de sécurité. L'Italie et ses partenaires du Groupe du consensus ont une vision très précise de la manière d'atteindre cet objectif, et notre position est bien connue. Nous l'avons clairement exprimée dans le cadre des négociations intergouvernementales, qui restent la seule plateforme crédible pour parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité et, je tiens à le souligner, la seule instance où la réforme puisse être naturellement examinée par les États Membres. Cela étant dit, je tiens à réaffirmer ici qu'à nos yeux, une réforme satisfaisante du Conseil de sécurité est une réforme qui lui permettra d'être plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus transparent et plus responsable, et en définitive plus apte à faire face aux nouveaux défis mondiaux et aux réalités d'aujourd'hui.

Un Conseil plus transparent signifie que les décisions ne sont pas prises par une poignée de pays qui détiennent le pouvoir ultime, mais par tous les membres du Conseil de sécurité, sans la moindre exclusive. Un Conseil plus représentatif implique d'aller au-delà d'une simple augmentation du nombre de ses membres. Il s'agit d'accroître les possibilités offertes à tous les États Membres et, partant, de renforcer le rôle et la voix de ceux qui sont actuellement sous-représentés, en particulier l'Afrique et les petits États insulaires en développement. Un Conseil plus responsable signifie que chaque membre doit rendre des comptes à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Les vetos opposés au Conseil ces derniers mois en relation avec l'agression de l'Ukraine par la Russie ont confirmé une nouvelle fois l'effet paralysant du veto sur la capacité d'action du Conseil. C'est pourquoi nous sommes favorables aux initiatives qui prônent la retenue dans l'exercice du droit de veto. Un Conseil plus démocratique signifie simplement que chaque nouveau membre du Conseil de sécurité réformé doit être élu. La démocratie telle que nous la connaissons repose sur la tenue d'élections régulières. Un Conseil plus efficace est un Conseil qui peut agir rapidement et jouit d'une plus grande crédibilité aux yeux de tous les États Membres, et dont les décisions sont pleinement respectées et appliquées, ce qui lui permet de mieux remplir son mandat.

Un Conseil de sécurité réformé est tout à fait à notre portée. Ce n'est pas l'absence de texte qui nous empêche de nous rapprocher d'un Conseil plus efficace. Hélas, jusqu'à présent, le débat piétine souvent car nous insistons sur le processus et les questions de procédure au lieu de nous concentrer sur le fond et de nous mettre d'accord sur les questions importantes qui se posent, comme la représentation régionale au sein du Conseil.

L'Italie continuera de participer de manière constructive et résolue à la nouvelle session de négociations intergouvernementales qui débutera en janvier. Nous espérons que les autres Membres feront de même afin de trouver de nouveaux points de convergence et de

faire avancer le processus de réforme. Par ailleurs, nous estimons que les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées. Pour y parvenir, il n'est même pas nécessaire de procéder à une modification de la Charte des Nations Unies : cela peut être fait ici et maintenant.

Pour terminer, les graves crises internationales en cours ont mis en évidence de manière encore plus dramatique la nécessité d'un système multilatéral efficace. L'Italie continuera de contribuer à la promotion d'un multilatéralisme réformé, efficace, responsable et démocratique.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Hauri (Suisse) : Nous remercions l'Inde pour l'organisation de ce débat et les intervenants pour leurs contributions. Nous félicitons l'Inde pour la conclusion réussie de son mandat au Conseil par cette présidence. La participation du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale souligne l'importance d'une collaboration étroite entre les organes des Nations Unies.

« Un monde devenu fou » : le constat partagé par le Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, dans cette salle, il y a peu de temps (voir S/PV.9208) souligne le chiffre dévastateur de 339 millions de personnes qui auront besoin d'aide humanitaire en 2023 : une personne sur 23 sur la planète. Il s'agit d'un monde à la dérive, marqué par un nombre record de personnes déplacées, la famine, les changements climatiques, les conflits armés et les violations quotidiennes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De nombreux contextes à l'ordre du jour du Conseil en témoignent.

Ce bilan sombre nous appelle à trouver des réponses communes, durables, ancrées dans le droit international et inspirées par les valeurs et principes de l'Organisation. Un multilatéralisme efficace doit se traduire par des résultats tangibles, et la protection des civils en est un des plus prioritaires. Comme l'a souligné notre président devant l'Assemblée générale (voir A/77/PV.4), l'ONU offre un cadre unique où unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en tant que partenaires et non en tant qu'adversaires. Les réponses aux défis complexes ne peuvent être que collectives. Elles passent par un renforcement ciblé du multilatéralisme et par une ONU forte et efficace. Je voudrais souligner trois aspects.

Premièrement, la Suisse se joint aux appels à une réforme du Conseil de sécurité pour plus de représentativité, plus de redevabilité et plus d'efficacité. Nous sommes engagés aux côtés de nos partenaires du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) pour un renforcement des méthodes de travail du Conseil. Le plaidoyer pour un usage plus responsable et plus restrictif du droit de veto en fait partie intégrante. Ce dernier ne doit pas empêcher le Conseil de remplir son mandat, qui est de protéger les civils, de prévenir les conflits et de s'assurer que les auteurs d'atrocités répondent de leurs actes. Nous invitons tous les États à adhérer au Code de conduite élaboré par le Groupe ACT, qui vise cet objectif. La résolution 76/262 de l'Assemblée générale promeut la complémentarité entre les organes des Nations Unies en cas de blocage dû au veto. La recherche de consensus qui permet au Conseil de parler d'une seule voix reste tout aussi importante.

Deuxièmement, un multilatéralisme efficace doit tenir compte de la diversité des actrices et acteurs et promouvoir les approches inclusives, tout en évitant les doublons. La densité et la diversité des organisations présentes à Genève, deuxième siège et moteur opérationnel de l'ONU, en font un lieu d'innovation et d'anticipation ouvert et à l'écoute des États Membres, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, de la science des données et de la diplomatie scientifique. Pour répondre aux défis mondiaux, nous pouvons davantage tirer parti de ce centre de gouvernance mondiale et du multilatéralisme à la genevoise.

Troisièmement, nous resterons engagés dans la mise en œuvre de *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous saluons le Nouvel Agenda pour la paix, dont le Secrétaire général a présenté les orientations principales ce matin. Nous nous félicitions des propositions visant à renforcer la prévention des conflits et la prévoyance, à réduire les risques stratégiques et à répondre aux nouvelles menaces à la paix. Dans ce contexte, continuons à mettre la science, la recherche et les technologies au service de la paix.

Au Conseil de sécurité, la Suisse s'investira pour une action multilatérale déterminée et le respect du droit international. Elle sera un partenaire au service de tous les États Membres. Pour conclure, j'aimerais remercier les membres sortant du Conseil, l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, pour leur contribution à la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Inde d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et je remercie tous les représentants qui ont choisi d'être ici au lieu d'aller regarder la demi-finale de la Coupe du monde de football dans le Salon des délégués.

Je voudrais dire que le thème que vous avez choisi, Monsieur le Président, pour le débat public d'aujourd'hui doit être au cœur de nos efforts : comment aider l'ONU à être aussi crédible et efficace que possible afin de concrétiser nos aspirations à un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère. Je vous remercie également de la note de cadrage (voir S/2022/880), qui a été très utile. Je voudrais maintenant faire quelques commentaires concernant le Conseil de sécurité, l'importance de l'état de droit et l'état du multilatéralisme au sein des Nations Unies en général.

En tant que fervent partisan du multilatéralisme et membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT), l'Autriche a toujours plaidé en faveur d'un Conseil de sécurité plus transparent, plus responsable et plus inclusif. Nous sommes guidés par notre conviction que le Conseil doit mieux refléter les réalités du XXIe siècle afin de relever les défis d'aujourd'hui. Cela implique une composition plus représentative qui reflète le monde d'aujourd'hui et sa diversité. Il est essentiel de garantir la pleine participation des petits et moyens États aux travaux du Conseil. Les petits États apportent des contributions d'importance vitale à la paix et à la sécurité, précisément parce qu'ils sont, comme l'Autriche, très conscients de leur dépendance à l'égard du système international pour la sécurité et la sûreté de leurs citoyens. Les petits États ont donc tout intérêt à ce que la Charte des Nations Unies, notre Charte, soit respectée par tous et à ce que le droit international soit respecté.

On ne soulignera en effet jamais assez le rôle du Conseil de sécurité dans la défense et le respect de l'état de droit et de la primauté du droit international sur les actes unilatéraux. Nous sommes fermement convaincus que, dans l'exercice de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit intervenir pour défendre la Charte et promouvoir le respect du droit international. Cela peut sembler évident au vu du mandat du Conseil clairement défini dans la Charte. Malheureusement, il faut cependant le rappeler clairement, en cette année où le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte a été violé par l'un des cinq membres permanents du Conseil, avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine. De tels actes ébranlent le fondement même sur lequel repose le système de sécurité collective des Nations Unies. Ils sèment le doute sur l'efficacité de notre système international fondé sur le droit.

Je veux être très clair : les normes internationales ne manquent pas. On constate toutefois un mépris scandaleux des règles, ainsi qu'un non-respect et une non-application. Il est clair que nous devons chercher de nouveaux moyens de renforcer le respect des règles afin d'augmenter les coûts politiques et juridiques associés aux violations de la Charte. Nous pourrions donc peut-être envisager de créer un mécanisme par lequel des actes illégaux de grande ampleur ou comportant des risques graves pour l'humanité déclencheraient automatiquement, ou presque automatiquement, un ensemble clairement défini de conséquences graves. Le caractère automatique de ces conséquences pourrait contribuer à la prévention et à la dissuasion des violations du droit international. Cela pourrait aider l'ONU à réagir rapidement aux problèmes auxquels se heurte le système, permettant ainsi à l'Organisation de rester capable d'évoluer, comme le souligne la note de cadrage.

Le débat d'aujourd'hui vise à donner une nouvelle orientation au multilatéralisme. Au fil des ans, de nombreuses options ont été proposées pour rendre l'ONU plus efficace. Par exemple, le mois dernier (voir S/PV.9181), l'Autriche a souligné que le Conseil doit favoriser des liens plus forts avec d'autres entités des Nations Unies, tels que la Commission de consolidation de la paix et les organisations spécialisées, afin d'aborder la nature interdépendante de la paix et de la sécurité, et de reconnaître le lien qui existe entre le climat et la sécurité, la pauvreté, les droits de l'homme et le développement et la paix. Nous sommes également favorables à l'examen du recours au droit de veto, en particulier lorsqu'il est utilisé pour empêcher une action contre un membre qui viole la Charte. Nous nous félicitons des répercussions de l'initiative concernant le droit de veto sur les travaux du Conseil, et continuons d'appuyer le Code de conduite du Groupe ACT et l'initiative franco-mexicaine.

L'Autriche a également toujours plaidé pour un Conseil de sécurité qui agit en tenant compte du fait qu'il tire sa légitimité de tous les Membres de l'ONU. Qu'ils soient élus ou dotés d'un mandat permanent en vertu de la Charte, les membres du Conseil assument leurs responsabilités au nom de tous les États Membres. Tous ceux qui sont présents autour de cette table siègent au Conseil pour nous tous, et non pour servir des intérêts nationaux. En définitive, un État mérite de siéger au Conseil non pas en raison de sa taille, de sa population ou de sa puissance, mais parce qu'il contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là l'unique raison légitime de siéger au Conseil. Cela signifie également que les membres du Conseil doivent adopter des positions claires sur les questions et agir dans l'intérêt supérieur des Nations Unies, et non pour servir des intérêts nationaux. Ils doivent exiger le respect des principes et des règles consacrés par la Charte et le droit international, dénoncer les violations,

condamner les actes répréhensibles, exiger le respect de la loi et la faire appliquer. C'est leur mandat. C'est ce que nous voulons qu'ils fassent tous.

La capacité de l'ONU et d'autres institutions multilatérales à être efficaces et à s'acquitter de leur mandat dépend en fin de compte de l'utilisation appropriée de l'Organisation par les États Membres. L'ONU n'a pas été conçue uniquement comme un cadre pour faire passer des messages politiques. Elle a été créée pour permettre aux États de se rassembler afin de trouver ensemble des solutions aux problèmes. À l'ONU, garantir l'efficacité du multilatéralisme exige non seulement de parler, mais aussi d'écouter ; et non seulement de demander, mais aussi de proposer. Le multilatéralisme ne peut fonctionner que s'il y a une volonté de compromis. Nous vivons dans un monde où les intérêts individuels ou nationaux dominent souvent. Les approches du type « mon État d'abord », « c'est à prendre ou à laisser » et « avec moi ou contre moi » ne permettent pas au multilatéralisme de fonctionner de manière particulièrement efficace. Bien sûr, nous cherchons tous à assouvir des ambitions nationales et à servir des intérêts nationaux. Mais à l'ONU, nous devons aussi, en parallèle, servir les intérêts du monde et de la communauté mondiale des Nations Unies.

Je vais donc terminer en lançant un appel pressant à tous ceux qui sont présents ici, ainsi qu'aux membres actuels et futurs du Conseil de sécurité : qu'ils se laissent guider par les buts consacrés par la Charte et les intérêts de l'ensemble du système des Nations Unies. L'Autriche s'engage pleinement à agir selon ces principes lorsqu'elle aura l'honneur de siéger au Conseil de sécurité, et nous espérons bien sûr pouvoir compter sur l'appui de tous lors de l'élection en 2026 pour un siège au Conseil pour la période 2027-2028.

L'Autriche a adhéré à l'ONU il y a 67 ans aujourd'hui, le 14 décembre 1955. Et après 67 ans, nous n'avons aucun regret. L'ONU est une grande famille de nations très diverses, et, comme dans toutes les grandes familles, il nous arrive d'être en désaccord, de nous disputer et de nous battre, mais aussi parfois d'échouer dans nos efforts et nos objectifs. Mais l'idée de réunir toutes les nations de notre planète au sein d'une même instance pour discuter des problèmes de notre époque, chercher ensemble des solutions, s'entraider et se soutenir mutuellement, demeure brillante. Et lorsque nous respectons les règles, servons les objectifs et contribuons de manière constructive à l'Organisation, nous permettons aux Nations Unies d'être efficaces et de réussir, ce qui profite à tous. L'Autriche reste honorée d'être membre de cette famille, et elle continuera de respecter les règles, de servir les objectifs et d'apporter une contribution constructive là où elle le peut, avec son esprit, son cœur et son âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration qui sera faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous félicitons l'Inde pour sa double présidence ce mois-ci du Conseil de sécurité et du Groupe des Vingt.

Nous constatons que la note de cadrage établie pour le débat public d'aujourd'hui (voir S/2022/880) se réfère principalement à la réforme du Conseil de sécurité, en partant du principe qu'une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme est nécessaire. Si le Conseil de sécurité a obtenu d'importants résultats en matière de maintien de la paix et de la sécurité au fil des ans, il doit faire face à de nombreux revers dans l'environnement géopolitique actuel. Le Président de l'Assemblée générale a déclaré plus tôt dans la journée qu'aucune résolution du Conseil n'avait été adoptée concernant la guerre en Ukraine. Aucun résultat concret n'a été obtenu jusqu'à présent dans les affaires portées devant l'Assemblée générale en vertu de l'initiative sur le droit de veto.

Pour donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, il est impératif que nous allions au-delà de ce qui se fait depuis des décennies dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Un certain nombre d'États sont favorables à la négociation d'un texte unique qui précise les positions des uns et des autres et fixe des délais, et qui propose un ensemble d'accords possibles sur la réforme. En revanche, d'autres d'États préfèrent que nous respections le temps écoulé et que nous forgions d'abord un consensus sur les questions litigieuses qui méritent d'être débattues plus avant.

Malheureusement, aucun des documents issus des négociations intergouvernementales au cours des six dernières années n'a débouché sur des progrès réels et concrets. Il existe un désaccord fondamental sur l'objectif de la réforme du Conseil de sécurité, en particulier sur la question de savoir si le Conseil doit être élargi pour inclure de nouveaux membres permanents et de nouveaux membres non permanents ou uniquement de nouveaux membres non permanents.

En l'absence d'un accord sur la manière dont nous allons nous orienter, nous pourrions nous pencher sur trois éléments qui peuvent contribuer à ce que le Conseil de sécurité devienne représentatif des réalités mondiales contemporaines, ce qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, il est indispensable de se concentrer sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Cela ne nécessite pas d'amender la Charte des Nations Unies. Les méthodes de travail du Conseil doivent viser à une plus large participation des États non membres du Conseil au processus décisionnel du Conseil, ainsi qu'à une transparence accrue du Conseil et à une plus grande reddition de comptes devant les États non membres. Durant les négociations intergouvernementales, les Philippines ont abordé de manière assez détaillée la question de savoir comment nous pourrions tirer parti des domaines de convergence dans les méthodes de travail. En définitive, des recommandations spécifiques au Conseil permettraient, si elles étaient adoptées, d'accroître la transparence et la prévisibilité.

Deuxièmement, dans le prolongement du premier élément que je viens d'évoquer, un meilleur mécanisme de consultation entre le Conseil de sécurité et les groupes régionaux et sous-régionaux serait utile. Nous voudrions attirer l'attention sur la résolution de l'Assemblée générale relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui a réaffirmé la volonté de revitaliser le multilatéralisme en vue de relever les défis mondiaux et de renforcer le partenariat entre l'Organisation et les organisations régionales et sous-régionales. Le Conseil doit être conscient de la nécessité de mener des consultations systématiques et approfondies avec les groupes régionaux sur les questions urgentes et délicates qui concernent une région particulière.

Troisièmement, l'un des grands éléments de la refonte du système multilatéral est d'avoir une organisation dans laquelle tous les États Membres, grands et petits, respectent l'état de droit et s'acquittent de l'obligation positive qui leur est faite en permanence de régler pacifiquement les différends conformément au droit international. Ainsi, nous réaffirmons la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, qui a été adoptée il y a 40 ans.

La refonte du multilatéralisme comporte deux volets. Pour réformer le Conseil de sécurité, nous devons également nous acquitter de nos responsabilités respectives à cette fin. La Déclaration de Manille nous donne une voie à suivre. Elle réaffirme le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des différends et, en reconnaissant ce mandat, elle énumère également d'importants mécanismes relatifs à ce rôle. La Déclaration de Manille souligne également le rôle de la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire principal des Nations Unies, et appelle notre attention sur les services proposés par la Cour, notamment les avis consultatifs sur des questions juridiques.

Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouvel Nouvel Agenda pour la paix, qui vise à renforcer le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits. Le Sommet de l'avenir qui aura lieu en 2024 sera un cadre idoine pour poursuivre les discussions sur les aspects de la refonte du multilatéralisme liés à la sécurité.

Le Conseil de sécurité ne doit pas être dépassé par une situation mondiale en matière de sécurité qui évolue rapidement, sous nos yeux. L'heure du changement a sonné. Dans le même temps, les États Membres doivent veiller à ce que la réforme du Conseil n'entraîne pas une plus grande paralysie de ses travaux. Au contraire, il doit être souple, réactif et pertinent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. Je voudrais formuler trois observations principales sur le sujet qui nous occupe.

Premièrement, une gouvernance mondiale adaptée doit refléter l'interdépendance du monde d'aujourd'hui. Les crises les plus récentes, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise alimentaire mondiale et les changements climatiques, nous rappellent avec force que les défis complexes d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'un seul État ou d'une seule région, mais du monde entier. Pour relever efficacement ces défis, nous devons surmonter la fragmentation actuelle de notre action multilatérale, qui reste ancrée dans l'approche fondée sur les cloisonnements conceptuels traditionnels. Ce n'est qu'en travaillant en synergie que nous trouverons des solutions collectives globales et durables aux défis actuels et futurs.

Par conséquent, nous sommes heureux que le Président de l'Assemblée générale ait pris la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. Nous devons

également mettre à profit le travail abattu par le Secrétaire général, qui a abouti à son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui nous fournit de bonnes orientations dans notre quête d'un multilatéralisme revitalisé et réformé.

Deuxièmement, le monde actuel n'est pas le même qu'il y a 77 ans. Les États Membres prennent de plus en plus conscience que l'architecture multilatérale doit rester un mécanisme vivant, capable de s'adapter aux nouvelles réalités de notre monde. Ces 20 dernières années, les États Membres ont déjà reconnu ces possibilités. Ils ont pris des mesures pour adapter certaines composantes du système des Nations Unies en créant le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix et, plus récemment, en adoptant la résolution historique sur l'initiative relative au droit de veto, la résolution 76/262 de l'Assemblée générale.

Certes, nous devons poursuivre nos efforts en vue d'une réforme globale du système des Nations Unies, mais de toute évidence, il est urgent de réformer l'organe qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Seul un Conseil de sécurité plus représentatif, qui reflète les réalités et la diversité de la communauté internationale contemporaine, peut s'acquitter efficacement de son mandat. Il a besoin que les régions qui sont négligées et sous-représentées, en particulier l'Afrique et les petits États insulaires, aient une voix plus forte et plus permanente en son sein.

Nous jugeons encourageant que de nombreux orateurs et oratrices aient souligné la nécessité d'une réforme du Conseil au débat général de cette année, et nous espérons pouvoir poursuivre sur cette lancée, mais il est temps d'aller au-delà des discussions et d'obtenir des résultats concrets. Nous avons besoin de progrès tangibles. Aussi appelons-nous à des négociations intergouvernementales efficaces et axées sur des résultats concrets.

Troisièmement, les échecs et les succès du multilatéralisme sont le reflet de nos efforts communs. Nous, les États Membres, détenons la clef de sa réussite. La confiance et le dialogue constructif sont des éléments essentiels de nos efforts en vue d'une refonte du multilatéralisme. Nous avons le pouvoir et les outils nécessaires, mais avons-nous également la volonté politique collective d'aller jusqu'au bout et de tenir nos promesses ?

Pour terminer, alors que nous continuons de faire face à un monde instable et à des crises concomitantes, nous dépendons tous d'un système multilatéral qui fonctionne efficacement, avec l'ONU en son centre, et qui est de loin notre meilleur atout.

Cette année, la Slovénie a célébré le trentième anniversaire de son adhésion à l'ONU. En tant que petit État, nous apporterons notre contribution pour renforcer la coopération entre les États Membres et améliorer le système multilatéral fondé sur des règles. Nous contribuerons activement à l'avènement d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus vert.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se félicite vivement du leadership dont l'Inde a fait preuve en organisant ce débat sur le multilatéralisme, qui tombe à point nommé. Nous tenons à remercier M. Subrahmanyam Jaishankar, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Inde, de ses observations préliminaires.

Depuis plus de 70 ans, les Nations Unies et leur réseau de fonds, programmes et institutions spécialisées travaillent d'arrache-pied pour maintenir la paix et garantir un développement durable. Nous pouvons être fiers des nombreuses réalisations de l'ONU, mais nous devons aussi reconnaître que dans de nombreux domaines, les ambitions et les espoirs n'ont pas été satisfaits.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que plusieurs conflits violents font rage dans le monde. Environ 2 milliards de personnes vivent dans des zones touchées par un conflit. Dans le même temps, le monde est de plus en plus multipolaire, avec de nombreuses puissances émergentes et de nombreux centres de croissance économique et d'excellence technologique. Il n'a jamais été aussi urgent de réformer l'ONU et notre système multilatéral.

Singapour appuie la nécessité d'une réforme afin de renforcer le système multilatéral fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur le droit international. Nous adhérons aussi à l'idée qu'il faut réformer le Conseil de sécurité, et nous attendons avec intérêt d'en discuter plus avant dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Comme le présent débat vise à entendre les vues des Membres sur de nouvelles orientations pour un multilatéralisme réformé, Singapour souhaite dégager certains principes directeurs pour la réforme du système multilatéral.

Premièrement, le socle du système multilatéral est la Charte des Nations Unies et le droit international. Toute réforme doit donc nécessairement renforcer le respect de la Charte et du droit international. Les Membres de l'ONU ont tous la responsabilité de respecter

les principes consacrés par la Charte et le droit international. En conséquence, chaque fois que le droit international et les principes inscrits dans la Charte sont enfreints, la communauté internationale doit réagir rapidement et opposer une réponse collective. Pour le dire autrement, la réforme doit aboutir à une meilleure application du principe de responsabilité chaque fois que les principes inscrits dans la Charte et le droit international sont enfreints.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Conseil lui-même doit être à la hauteur de ses responsabilités. Le Conseil de sécurité doit devenir une plateforme de dialogue ouvert, de médiation active et de diplomatie préventive. Il faut en particulier que ses membres permanents fassent preuve d'un leadership exemplaire et soient des contributeurs nets à la paix et à la sécurité, plutôt qu'une source de tension et d'instabilité. La nature même de la sécurité évolue de plus en plus, et il convient que le Conseil de sécurité s'occupe également de problèmes de sécurité dus à des facteurs nouveaux, comme les changements climatiques.

Comme je l'ai dit plus tôt, Singapour adhère à l'idée que le Conseil de sécurité doit être réformé de manière à refléter les réalités contemporaines. Par ailleurs, il est tout aussi important que la réforme du Conseil ne mette pas de côté les besoins et les intérêts des petits pays, dont beaucoup n'ont jamais siégé au Conseil.

Troisièmement, un système multilatéral robuste suppose que le rôle de l'Assemblée générale soit renforcé. Ces derniers mois, l'Assemblée générale a clairement montré qu'elle avait la capacité et la volonté d'agir quand le Conseil de sécurité ne peut ou ne veut pas prendre de décision. À cet égard, l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale en avril, qui stipule que l'Assemblée générale se réunira chaque fois en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité, est une décision importante. C'est précisément ce genre de réforme et d'innovation qui peut contribuer à renforcer le système multilatéral.

Quatrièmement, nous devons envisager la réforme de manière globale, plutôt que par étapes. Il nous faut voir plus loin que le système des Nations Unies en nous préoccupant de l'architecture générale du système multilatéral. À cet égard, il est clairement nécessaire de réformer les institutions financières internationales et de veiller à ce qu'elles collaborent plus étroitement avec l'ONU. Nous souscrivons à l'idée, avancée par le Secrétaire général, d'un sommet biennal entre les membres du Groupe des Vingt, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales. Ce sommet aurait l'ONU pour plateforme. Nous n'avons pas besoin de créer de nouvelles institutions, mais nous devons faire en sorte que les institutions existantes fonctionnent mieux et de façon cohérente et coordonnée.

Singapour souscrit également au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui vise à renforcer la gouvernance mondiale dans des domaines comme les changements climatiques et le développement durable après 2030, le système financier international et les intérêts des générations futures. Le Sommet de l'avenir, en 2024, marquera une étape majeure pour le multilatéralisme, et nous donnera l'occasion d'aborder de nouvelles questions relatives à la gouvernance mondiale. À cet égard, le Pacte numérique mondial constituera une contribution importante. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, nommé par le Secrétaire général, afin d'aider à bâtir un système multilatéral plus efficace, inclusif et qui fonctionne davantage en réseau. Nous tenons également à exprimer notre appui à la proposition du Secrétaire général en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix.

Enfin, toute démarche de réforme devrait à la fois tirer parti des bons offices du Secrétaire général et leur donner plus de poids. L'Article 99 de la Charte des Nations Unies prévoit que le Secrétaire général « peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Nous sommes en faveur d'un plus grand rôle du Secrétaire général dans la médiation et la prévention des conflits. Comme récent exemple concret des bons offices du Secrétaire général, on peut citer l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui contribue à assurer l'approvisionnement en nourriture et à stabiliser les prix alimentaires dans le monde.

Pour terminer, je tiens à dire que nous avons tiré beaucoup d'avantages du système multilatéral, mais qu'il y a encore beaucoup à faire. Le monde a considérablement changé, et il nous faut adapter le système multilatéral aux réalités contemporaines. Comme la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale) nous le rappelle, notre monde ne ressemble pas à celui que s'imaginaient les personnes qui ont créé l'Organisation. Nous devons

œuvrer de concert pour renforcer le système multilatéral, promouvoir le respect du droit international et faire en sorte que notre système multilatéral soit adapté à son rôle et prêt pour l'avenir. Singapour participera activement à cette entreprise urgence et nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays accueille avec satisfaction l'initiative bienvenue de la présidence indienne du Conseil de sécurité d'organiser le présent débat, et nous nous félicitons également de la participation de S. E. M. Jaishankar, Ministre des affaires étrangères de l'Inde, pour présider cette séance.

Tout d'abord, je souhaite souligner l'attachement de l'Égypte à l'action multilatérale, au cœur de laquelle se trouve le système des Nations Unies, en tant qu'outil principal pour assurer la compréhension, la coexistence pacifique et la fraternité entre les peuples. Dans ce contexte, la délégation égyptienne voudrait s'arrêter sur les points suivants.

Premièrement, la Charte des Nations Unies représente le pilier de l'action multilatérale, notamment les principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, de bon voisinage, de non-recours à la force et de règlement des différends par des moyens pacifiques, qui sont les bases de relations stables et pacifiques entre États. Nous devons par conséquent protéger et préserver ces principes.

Deuxièmement, la réforme de l'ONU est une question à la fois nouvelle et ancienne, ramenée à la surface par les circonstances et les interactions à chaque fois que les crises internationales s'intensifient. Cela témoigne, selon l'Égypte, de l'incapacité de la gouvernance internationale actuelle à répondre aux aspirations de nos pays et de nos peuples, en particulier les pays en développement.

Troisièmement, la réforme du système multilatéral international devrait être abordée dans une perspective globale. Les pays en développement réclament la justice climatique, l'équité financière et une participation véritable à la prise de décision au niveau international. Cela n'arrivera qu'en réformant l'ONU, les organisations financières internationales et les institutions de Bretton Woods, tout en prenant les mesures qui s'imposent face aux changements climatiques. Puisque la communauté internationale est aux prises avec des crises interdépendantes, il faudrait également que la réforme soit coordonnée. J'affirme à cet égard la détermination de l'Égypte à s'efforcer, durant sa présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP27), de réunir les conditions nécessaires pour activer les mécanismes de l'accord historique issu de la conférence de Charm el-Cheikh et établir le fonds pour les pertes et les préjudices.

Quatrièmement, il importe de remédier au déséquilibre, dans les affaires internationales, entre les dimensions de la paix et de la sécurité et la dimension du développement durable. Les questions de paix et de sécurité bénéficient de mécanismes et d'outils puissants, comme le Conseil de sécurité, et d'un budget conséquent. En revanche, lorsqu'il est question de développement durable, qui fait cruellement défaut à la grande majorité des États Membres, les engagements sont volontaires et il n'y a pas de financement spécifique ni d'outils de mise en œuvre clairs.

Cinquièmement, il est utile de s'engager auprès de divers groupes de la société, en particulier pour autonomiser les femmes et appuyer les jeunes aux fins d'inclusion sociale et de développement. Dans le même temps, la délégation égyptienne estime que la politisation accrue et injustifiée des questions relatives aux droits humains a transformé l'action et la coopération internationales en un théâtre d'affrontement permanent. Cela n'est pas propice à la réalisation des nobles objectifs que sont la coexistence pacifique et l'instauration de relations fondées sur le respect mutuel entre les pays.

Sixièmement, avant d'envisager une réforme intégrée, il est nécessaire que le Conseil de sécurité s'acquitte également pleinement de ses responsabilités. Le Conseil doit agir avec la plus grande fermeté face aux violations des résolutions internationales. Il lui incombe de régler les conflits en adoptant une approche qui tienne compte de toutes les étapes, en commençant par la consolidation de la paix, première phase du continuum de la paix. Il est également crucial d'appuyer les activités de consolidation de la paix et d'allouer les fonds nécessaires à cette fin, notamment en adoptant la proposition du Secrétaire général de financer le Fonds pour la consolidation de la paix au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Septièmement, la délégation égyptienne se félicite du renforcement de la relation entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. L'objectif est d'harmoniser les travaux de l'ONU et ceux des cadres régionaux, notamment la

Ligue des États arabes et l'Union africaine, en tirant parti des atouts propres à chacune de ces organisations tout en laissant la responsabilité principale à l'organisation mère, l'ONU. Cette démarche vise à appuyer les efforts de prévention des conflits et à financer les opérations de maintien de la paix, y compris les opérations de paix africaines, grâce aux contributions statutaires de l'ONU.

Huitièmement, des solutions partielles ou progressives ne suffiront pas à mener à bien la réforme du Conseil de sécurité. Pour les pays africains, la réparation des injustices historiques commises contre leur continent ne peut se concevoir que dans le cadre du Consensus d'Ezulwini qui appelle, entre autres, à abolir le droit de veto ou à l'accorder aux nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité de manière à corriger le déséquilibre réel qui entache les travaux du Conseil. Si la question du veto n'est pas résolue, il n'y aura pas de réforme, et sans une telle réforme, un ou plusieurs des membres permanents du Conseil de sécurité pourraient continuer à agir au détriment de tout un continent. Or, l'Afrique ne saurait être reléguée à tout jamais au rang de simple observateur ou spectateur.

Pour terminer, compte tenu de la situation actuelle, l'Égypte plaide en faveur de l'adoption d'une approche réaliste. Seules des mesures concrètes permettront de garantir que l'ONU demeure une organisation où chacun d'entre nous peut contribuer à préserver la sécurité et la sûreté de l'humanité et répondre aux besoins de tous les citoyens qui aspirent à vivre décemment. Dans ce contexte, l'Égypte souligne qu'elle souscrit pleinement au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui évoque la nécessité d'un Nouvel Agenda pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^me^ Rodríguez Mancia (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation indienne d'avoir organisé le présent débat public, dont le thème est plus que pertinent dans le monde d'aujourd'hui : « Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme ».

Nous partageons le constat formulé dans la note de cadrage, selon lequel :

> « [e]n 77 ans, le monde a changé »
>
> et
>
> « la composition du Conseil de sécurité, organe chargé de la paix et de la sécurité internationales, a été modifiée pour la dernière fois en 1965 et est loin d'être représentative de la diversité de l'ensemble des États Membres ». (*S/2022/880, annexe, par. 3*)

La réalité actuelle met en lumière les défis liés à l'application intégrale des dispositions de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le Chapitre VII. Nous restons notamment très préoccupés par le fait que le contenu même de la Charte, qui a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est mis à mal par un membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie, qui persiste dans son agression contre l'Ukraine, violant toutes les dispositions du droit international et du droit international humanitaire. Le Guatemala réaffirme sa position selon laquelle il est fondamental que le Conseil de sécurité réponde de manière appropriée à cette menace croissante, qui ne cesse de compromettre la paix et la sécurité internationales.

Le Guatemala estime qu'il n'est plus possible de remettre à plus tard les changements profonds qui doivent être mis en œuvre au sein de l'Organisation et, en particulier, au sein du Conseil de sécurité, pour que le droit de veto soit exercé de manière plus responsable et que l'on évite ainsi une aggravation des crises internationales. Le Conseil doit être plus transparent et représentatif des intérêts de l'ensemble des Membres afin de gagner en agilité et de rester au service des pays les plus vulnérables.

Nous, États Membres, sommes les Nations Unies, et en vertu de cela, nous devons redoubler de détermination et renforcer le système des Nations Unies pour regagner la confiance de nos peuples et ainsi être en mesure de relever les nouveaux défis communs et de faire respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faut, pour ce faire, mieux harmoniser la mise en œuvre des piliers de l'Organisation et adopter une approche intégrée, tenant compte du fait que la paix et la sécurité, le développement et les droits humains sont indissociables et se renforcent mutuellement.

Il est également nécessaire de renforcer la diplomatie préventive. La prévention des conflits nécessite une perspective à long terme et exige de remédier aux risques avant qu'ils ne deviennent des crises. Le Guatemala estime que le Conseil de sécurité peut encore et doit continuer à œuvrer pour prévenir les conflits et ne pas attendre pour y réagir.

Le Guatemala appuie sans réserve le rôle de la Commission de consolidation de la paix et son approche intégrée. Nous considérons également qu'il est nécessaire de renforcer l'action environnementale dans ses activités,

en veillant à ce que celles-ci tiennent compte des conflits sociaux et environnementaux ainsi que des besoins humanitaires tels que l'insécurité alimentaire et les flux migratoires. Il faut par ailleurs faire en sorte que les interventions soient effectuées dans le respect des ressources naturelles. En outre, le Guatemala est favorable à ce que le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales, intègre des évaluations relatives à la sécurité climatique dans les rapports concernant les situations inscrites à son ordre du jour, et soit en mesure d'identifier les vulnérabilités et d'évaluer les risques en s'appuyant sur des modèles climatiques et sur des systèmes d'alerte rapide solides.

Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il existe une relation intrinsèquement symbiotique entre les changements climatiques et la sécurité : chaque menace exacerbe l'autre. Alors même que la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et la perte de biodiversité sont des facteurs qui contribuent aux conflits, ils peuvent également jouer un rôle important dans leur règlement. Par conséquent, nous appelons à redoubler d'efforts dans les domaines de l'action climatique et du développement durable, car tous deux ouvrent des perspectives sans pareil pour bâtir des sociétés plus équitables, plus résilientes et plus pacifiques.

Pour terminer, le Guatemala entend continuer à participer de manière constructive aux futurs débats sur la réforme du Conseil de sécurité et à prendre des mesures concrètes et nécessaires pour faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus efficace, plus efficient et plus représentatif de la communauté internationale. Nous saluons le rôle important que joue la délégation indienne pour redonner au Conseil de sécurité toute sa pertinence dans le monde actuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie.

M^me^ Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera prononcée dans l'après-midi par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Nous remercions l'Inde d'avoir organisé l'important débat public de ce jour, qui tombe à point nommé. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés.

L'Estonie soutient pleinement le système multilatéral international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, système qui a largement fait ses preuves. Il est donc de notre devoir de le renforcer, car nous sommes bien conscients que le monde n'est pas le même aujourd'hui qu'en 1945. Ce système se heurte à de nombreux défis mondiaux, régionaux et locaux, toujours plus complexes et interdépendants, qui vont des changements climatiques à la cybersécurité, en passant par l'aggravation des inégalités.

La manière dont nous relevons ces défis doit également changer. Le Secrétaire général a exposé sa vision de la coopération mondiale pour les 25 prochaines années dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous appuyons pleinement son initiative visant à dégager un consensus sur la manière de redynamiser le multilatéralisme et de réaliser les objectifs de développement durable. Nous le remercions également pour les informations qu'il nous a communiquées aujourd'hui concernant le Nouvel Agenda pour la paix. La question est toutefois de savoir comment réformer le multilatéralisme et renforcer la paix et la sécurité internationales alors qu'un pays, qui est membre permanent du Conseil de sécurité, a lancé une agression et mène une guerre coloniale et impériale sanglante contre son voisin. Malheureusement, nous sommes tous témoins aujourd'hui d'une violation particulièrement brutale de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux qu'elle consacre, la souveraineté et l'intégrité territoriale. L'incapacité du Conseil de sécurité à prendre la moindre décision concrète sur l'agression non provoquée, illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine démontre plus clairement que jamais qu'il est urgent de réformer le Conseil de sécurité.

Il est essentiel de préserver la pertinence du Conseil de sécurité en tant que lieu où nous pouvons prendre des mesures contre les agresseurs, des mesures pour renforcer la paix et la sécurité mondiales, et des mesures pour prévenir les guerres ou y mettre fin. C'est l'idée fondatrice du Conseil. Nous demeurons donc convaincus que la Charte dans son intégralité doit être au cœur de toute tentative de renouveler et de revitaliser le multilatéralisme, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales, mais aussi pour les questions liées aux droits humains, à l'état de droit, à l'égalité des genres, à la dignité humaine et à l'égalité entre les pays et en leur sein.

Les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, ont une responsabilité particulière. Tout membre permanent du Conseil qui exerce son droit de veto pour défendre ses propres actes d'agression contre un autre État Membre porte très gravement atteinte à la crédibilité de la Charte, de l'ONU elle-même

et de l'ensemble du système international multilatéral fondé sur des règles, et doit de ce fait être tenu pleinement responsable. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) et partisane du Code de conduite du Groupe ACT, l'Estonie insiste sur le fait que les membres permanents du Conseil de sécurité ne doivent pas avoir recours au veto pour empêcher le Conseil de prendre des mesures visant à prévenir ou à faire cesser des atrocités massives. Au printemps, l'Estonie a également été fière de coparrainer l'initiative qui exige que l'Assemblée générale se réunisse en cas de recours au droit de veto (résolution 76/262). C'est cette décision importante que nous avons prise qui a permis à l'Assemblée générale d'adopter une position plus active sur les questions de paix et de sécurité internationales lorsque le Conseil de sécurité est paralysé, et d'accroître la responsabilisation et la transparence du Conseil.

L'Estonie continue de plaider en faveur d'un vrai processus axé sur les résultats pour la réforme du Conseil de sécurité. Le principal objectif des efforts de réforme doit être de redynamiser l'ONU, en améliorant la transparence et l'appropriation des travaux du Conseil de sécurité et en rendant le Conseil plus responsable devant les Membres de l'Organisation. Il est clairement nécessaire d'augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité sur la base d'une représentation équitable.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'à nos yeux, une des principales menaces à la paix et la sécurité internationales à l'heure actuelle est l'agression à grande échelle de la Russie contre son voisin et le chantage nucléaire irresponsable auquel elle se livre. Nous devons arrêter l'agresseur avant qu'il ne soit trop tard et avant que les conséquences mondiales, pour nous tous et pour le multilatéralisme, soient encore pires. Cela constituerait en soi une contribution indispensable et urgente au renforcement d'un système international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre. Je saisis cette occasion pour assurer au Conseil que l'Estonie est pleinement résolue à contribuer à un multilatéralisme renouvelé qui renforcera notre capacité à répondre fermement aux menaces et aux défis multiples de notre époque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie l'Inde d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet fondamental. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés.

Je tiens en premier lieu à féliciter l'ONU de perdurer depuis 77 ans, surtout si l'on tient compte de la très courte durée de vie de la Société des Nations, qui lui a précédé. L'ONU a joué un rôle de premier plan dans la construction d'un monde meilleur et plus sûr. Toutefois, confrontées à des problèmes multidimensionnels et à de nouveaux multiplicateurs de risques tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques, les populations du monde entier attendent désormais de l'ONU qu'elle joue un rôle plus important et mène des interventions plus efficaces. Comme l'a déclaré le Président de la République de Corée lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale en septembre (voir A/77/PV.4), notre priorité est de promouvoir la paix et la prospérité en défendant les valeurs universelles telles que les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit. Nous estimons que cela doit également constituer la base de la nouvelle orientation de l'ONU et du multilatéralisme. Dans ce contexte, je voudrais aborder les quatre points suivants.

Premièrement, ma délégation estime que l'Assemblée générale incarne l'essence même du multilatéralisme, car elle a le pouvoir de fédérer et de rassembler tous les États Membres sur un pied d'égalité sur des questions touchant à tous les secteurs. Nous devons redoubler d'efforts pour revitaliser l'Assemblée, notamment en rationalisant son ordre du jour et ses débats et en élaborant un mécanisme de suivi et d'examen des résolutions de l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation suggère que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale se concentre davantage sur les aspects relatifs à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée et formule des recommandations pragmatiques.

Deuxièmement, nous renouvelons notre appui au Nouvel Agenda pour la paix proposé par le Secrétaire général. La réforme de l'ONU, qu'elle soit organisationnelle ou financière, doit conserver pour objectifs la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la coopération continue entre l'ONU et l'Union africaine.

Troisièmement, nous souhaitons que l'ONU étende son rôle à de nouveaux domaines et joue un rôle e premier plan dans un monde où les données occupent une place de plus en plus importante. La République de Corée participera activement aux discussions sur un pacte numérique mondial. Nous nous attachons notamment à contribuer à la transformation numérique des pays en développement et au renforcement des capacités mondiales en matière de collecte, d'utilisation et de partage de données, et à combler le vide normatif pour garantir que l'utilisation des technologies numériques ne porte pas atteinte aux droits de l'homme.

Enfin, en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, j'ai expliqué clairement notre position dans ma déclaration à l'Assemblée générale il y a quelques semaines (voir A/77/PV.37). L'augmentation du nombre de membres permanents, avec ou sans droit de veto, constituerait un obstacle important à la capacité de l'ONU de s'adapter à nos réalités internationales en constante évolution. En outre, cela ne serait réalisable qu'en privant d'autres pays de la possibilité de siéger au Conseil.

Après 30 ans de discussions intensives entre les États Membres, il est désormais clair que la plupart d'entre nous ne s'opposent pas à une augmentation du nombre de membres élus non permanents. Toutefois, aucune mesure sérieuse n'a encore été prise, principalement en raison d'une certaine confusion concernant la définition de base et les termes du mandat de membre permanent, ainsi que des désaccords sur l'identité des nouveaux membres permanents, en partant du principe que les membres permanents ne seront jamais remplacés. Ma délégation doute que l'on puisse régler ces questions relatives à la catégorie des membres permanents dans les années à venir, étant donné l'ampleur des intérêts nationaux en jeu pour chaque pays ou groupe de pays. Sachant que la réforme du Conseil de sécurité est urgente, et conscients que les efforts de réforme du Conseil de sécurité ne doivent pas créer de nouvelles divisions au sein de l'ONU, nous devons nous efforcer de nous appuyer sur des perceptions réalistes et d'adopter une approche plus raisonnable.

En outre, le Conseil de sécurité doit s'employer à moderniser son ordre du jour. Les menaces s'accentuent dans de nouveaux domaines tels que le cyberespace et l'espace extra-atmosphérique. Un État Membre de l'ONU en particulier va jusqu'à former des guerriers du numérique pour lancer des cyberattaques contre d'autres pays dans le but de détruire leurs infrastructures, de voler des informations et même de générer des revenus pour financer des programmes nucléaires et d'armes de destruction massive.

Une véritable réforme de l'ONU doit avoir une incidence réelle sur le terrain. Dans cette optique, la République de Corée coopérera avec les autres pays pour rendre l'Organisation plus souple et plus efficace, tout en défendant fermement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité au cours du dernier mois de l'année pendant laquelle l'Inde est membre non permanent du Conseil. Je saisis cette occasion pour féliciter votre pays de sa contribution exceptionnelle et votre équipe du travail fructueux accompli au cours des deux dernières années. Nous remercions S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Inde d'avoir présidé le Conseil pendant le débat public d'aujourd'hui, et le Secrétaire général de son exposé de ce matin. Nous pensons que le thème de la séance d'aujourd'hui porte sur un sujet important ayant trait à l'état actuel du multilatéralisme et à la façon dont nous envisageons de l'améliorer.

Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies sont intemporels. Il incombe aux États Membres de veiller à ce que ces principes ne soient pas érodés par notre action ou notre inaction. Aucun groupe régional, aucune alliance régionale ne doit porter atteinte à nos principes de souveraineté et d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, d'interdiction du recours à la force et de règlement pacifique des différends.

D'autre part, il existe bon nombre de domaines dans lesquels l'ONU est déjà victime de son propre succès. La représentation des États, en particulier des États africains, au sein des organes et de l'Organisation, reste insuffisante. Il est grand temps de revoir le statu quo, qui perpétue l'inégalité. Les méthodes de travail que nous appliquons renforcent l'hégémonie de quelques-uns et placent la majorité des États sous une tutelle indésirable. Cette inégalité flagrante jette le discrédit sur l'ONU et sur ses décisions. Par conséquent, notre réforme du multilatéralisme doit permettre d'effacer les séquelles du colonialisme et de rendre ce système plus juste.

Deuxièmement, la dynamique politique entre les pays les plus puissants représente le plus grand des dangers pour l'humanité. Ce que nous considérons actuellement comme un ordre mondial, qui consiste en une entente et un consensus flous entre les États puissants, est en train de s'effondrer et est au bord de la désintégration. Ces accords, qui ne sont ni inclusifs ni transparents pour la majorité des membres de la communauté des États, deviennent visibles lorsqu'ils ne sont pas respectés. Bien que l'humanité soit confrontée à des guerres et à des courses aux armements en raison du non-respect de ces accords, à l'ONU, les débats et les décisions ne tiennent pas compte des plus graves causes profondes de tensions et de rivalités. C'est pourquoi le multilatéralisme et l'ONU sont considérés comme des moyens inefficaces et de pure forme pour ce qui est de traiter les questions fondamentales de la politique mondiale. Dans ce contexte, nous avons besoin d'accords entre États et groupes d'États pour pouvoir prévenir l'éclatement des guerres qui couvent dans l'ombre. C'est une situation dans

laquelle nous n'avons pas d'autre choix que de compter sur la bonne volonté des plus puissants de respecter le droit international, et les autres membres de la communauté des États doivent sans cesse s'efforcer de donner un sens au système multilatéral actuel, organisé autour du pouvoir.

En tant que pays africain et membre du Mouvement des pays non alignés, l'Éthiopie estime que la grande majorité de la communauté des États peut et doit en affirmer les normes et agir de concert pour maintenir l'ordre mondial fondé sur la Charte des Nations Unies. À cet égard, le rôle de l'ONU, qui doit être au centre du multilatéralisme, est indispensable. L'ONU doit surmonter l'influence des blocs et groupes de pouvoir, qui sont fondés sur des intérêts nationaux et sélectifs. L'Organisation ne doit pas donner l'impression d'être partiale ni discréditée, en ce qui concerne sa neutralité ou sa capacité à être un cadre de rencontre sûr et fiable pour aborder les questions litigieuses. C'est pourquoi la réforme du multilatéralisme suppose de garantir l'indépendance politique, l'impartialité et la capacité concrète de l'ONU de présider aux affaires mondiales.

Mon dernier point porte sur les groupes non étatiques, y compris les entités commerciales et les espaces extraterritoriaux, qui se sont avérés importants dans les relations internationales. Ces acteurs influencent les politiques et mesures économiques et commerciales, exercent un contrôle sur les biens publics, influencent la circulation des richesses et la justice distributive et jouent un rôle croissant dans les questions de sécurité nationale et internationale. En outre, nous disposons d'un cyberespace entièrement structuré, qui est le théâtre de bon nombre d'échanges économiques, politiques et sociales, dans lequel les États jouent surtout un rôle symbolique. Dans ce contexte, les entités non étatiques et les espaces extraterritoriaux peuvent tirer parti de leurs capacités pour aider à corriger les inégalités et les fondements erronés de l'ordre économique international. À l'inverse, ils peuvent aussi servir d'outils d'exploitation, d'hostilité et d'échanges à somme nulle au niveau mondial. Nous estimons que ce choix dépend de la capacité des États à réglementer la conduite de ces acteurs pour faire en sorte qu'ils soient une force au service du bien. La réforme de l'ordre multilatéral doit clairement proposer une place pour les acteurs non étatiques et l'encadrement de leur conduite, tout en respectant pleinement la souveraineté des pays.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre attachement à la cause de la représentation égale, à la reconnaissance de la diversité culturelle et civilisationnelle, à la solidarité, à une coopération de bonne foi et au respect de la souveraineté nationale, ainsi qu'à une Organisation des Nations Unies crédible et compétente, qui doit être le centre d'un multilatéralisme réformé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier l'Inde d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur une question d'une importance vitale pour l'Organisation et la gouvernance mondiale. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Inde du travail accompli à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de décembre. Comme il s'agit de la dernière occasion formelle pour ma délégation de prendre la parole devant le Conseil cette année, je tiens également à féliciter l'Inde, la Norvège, l'Irlande, le Kenya et le Mexique, qui achèveront bientôt leur mandat au Conseil, pour leurs contributions importantes. J'appelle également l'attention sur les exposés présentés ce matin par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale.

L'Équateur continuera d'insuffler une vie nouvelle aux processus de réforme de l'Organisation, y compris du Conseil de sécurité. Nous ne partons pas de rien. Les réformes entreprises par le Secrétaire général António Guterres nous mènent dans la bonne direction. Nous avons également fait des progrès importants dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et des autres organes du système. Cependant, en tant qu'Organisation, nous avons une dette en suspens s'agissant précisément de la réforme du Conseil. En raison du retard pris dans l'élargissement du Conseil, nous demeurons ancrés dans le modèle institutionnel mis en place depuis 1966. Dans trois jours, cela fera 59 ans que l'Assemblée générale a décidé de faire passer la composition du Conseil de 11 à 15 membres.

L'Équateur continuera de soutenir la réforme urgente du Conseil, afin qu'il puisse refléter le monde contemporain, tant en termes de composition que de valeurs. Pour y parvenir, nous sommes favorables à une réforme réaliste. Cependant, aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur cinq points concernant les mesures que le Conseil peut effectivement prendre pour contribuer au multilatéralisme réformé que nous recherchons, sans être confrontés aux défis que pose l'Article 108 de la Charte des Nations Unies, concernant les amendements à la Charte.

Premièrement, les membres du Conseil de sécurité doivent donner l'exemple en respectant la Charte des Nations Unies, en vertu de laquelle ils agissent au nom des autres Membres de l'Organisation, dans le cadre de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité qui leur incombe au premier chef. Il est essentiel

de garantir la pleine application des dispositions de la Charte, notamment le paragraphe 3 de l'Article 27, selon lequel les parties à un différend doivent s'abstenir de voter. En outre, les membres du Conseil de sécurité doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière qui violerait les principes consacrés par la Charte et le droit international.

Deuxièmement, les membres du Conseil doivent encourager et promouvoir une véritable modernisation des méthodes de travail du Conseil afin de le rendre plus inclusif, plus transparent et plus efficace. Les 10 membres élus continuent de jouer un rôle particulier en promouvant ces changements dans un esprit constructif. Nous devons continuer d'œuvrer pour parvenir à une répartition équitable des responsabilités en ce qui concerne les organes subsidiaires et les personnes qui jouent un rôle de premier plan dans la facilitation des résolutions, à savoir les rédacteurs.

Troisièmement, nous devons continuer de renforcer les synergies du Conseil avec chaque entité du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale. La résolution 76/262 de l'Assemblée générale a revitalisé la dynamique des efforts de l'Assemblée dans ce domaine en permettant la tenue d'un débat entre les États Membres chaque fois qu'un veto est opposé au Conseil. Ces débats de l'Assemblée générale ne doivent pas être considérés comme une étape finale, mais plutôt comme un message d'orientation de la communauté internationale.

Quatrièmement, l'initiative franco-mexicaine visant à suspendre l'usage du veto en cas d'atrocités criminelles doit bénéficier d'un plus grand soutien, de même que le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil contre les actes de génocide et les crimes contre l'humanité.

Cinquièmement enfin, le Conseil doit appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir une approche préventive qui remédie aux causes profondes des conflits et donne la priorité à la consolidation de la paix, en accélérant le désarmement et en renforçant la non-prolifération, ainsi qu'en luttant contre les discours anti-institutionnels pernicieux qui alimentent l'extrémisme violent.

En 2023 et en 2024, l'Équateur appuiera les efforts menés conjointement pour mettre en œuvre le Nouvel Agenda pour la paix, avec la pleine participation des femmes, afin d'aboutir à un multilatéralisme renouvelé dans lequel les États Membres font preuve de tolérance et cohabitent dans un esprit de bon voisinage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

M^me^ Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Inde d'avoir organisé cet important débat public, qui arrive à point nommé.

La Bulgarie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et voudrait formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Aujourd'hui est un jour particulier pour la Bulgarie. Nous célébrons le soixante-septième anniversaire de notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Le fait d'avoir l'occasion de réfléchir à la réforme du multilatéralisme rend cette journée encore plus spéciale. Le débat d'aujourd'hui se déroule dans un contexte de crises et de défis multiples, et une chose est claire : ils ne peuvent être réglés par des mesures unilatérales ou des moyens militaires.

L'agression de l'Ukraine par la Russie, qui a commencé il y a près de neuf mois, constitue la violation la plus grave et la plus flagrante de la Charte des Nations Unies, et pourtant le Conseil est incapable de s'acquitter de ses fonctions. Trop souvent, le Conseil de sécurité n'a pas su se montrer à la hauteur de la situation, et nous avons collectivement exprimé des regrets, haussé les épaules et finalement accepté cette situation comme une réalité incontournable. L'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie a toutefois démontré que nous ne pouvions pas continuer de faire preuve de complaisance et que la réforme du Conseil de sécurité ne pouvait vraiment pas attendre. Il ne s'agit pas de n'importe quelle réforme, mais d'une réforme qui puisse rendre le Conseil de sécurité apte à remplir sa mission, une réforme qui lui permette d'exercer sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Bulgarie est l'un des coauteurs initiaux de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale sur l'utilisation du veto, également connue sous le nom d'initiative relative au veto. Cette résolution nous donne à tous l'occasion de demander à un membre du Conseil de sécurité qui a opposé son veto de rendre des comptes sur les raisons pour lesquelles il a choisi d'empêcher le Conseil d'agir. Elle nous permet à tous d'être des Membres plus responsables de l'ONU, et elle renforce le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles. C'est un pas dans la bonne direction, mais c'est loin d'être suffisant.

La réforme du multilatéralisme commence au niveau national. La force de nos démocraties réside dans leur caractère inclusif, et elles prospéreront tant que les êtres humains auront la liberté de choisir leur bonheur personnel et tant que les dirigeants politiques adhéreront à la volonté de la majorité, aux droits des minorités, au respect des droits humains pour toutes et tous et à la transparence des décisions, conformément au principe de l'état de droit. Chaque pays doit également honorer ses obligations internationales et, par conséquent, promouvoir et défendre un ordre fondé sur des règles et reposant sur les bases solides du droit international. Tout en faisant respecter le droit international, nous devons aussi remédier à ses points faibles et trouver le moyen de lutter efficacement contre les violations et l'absence de responsabilité. La guerre en Ukraine a mis en évidence la nécessité d'accorder une attention renouvelée et urgente à de nombreux défis juridiques bien connus, tels que l'immunité pénale des auteurs de crimes occupant des postes de direction. Un Conseil de sécurité réformé, représentatif et efficace doit veiller à ce que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux répondent de leurs actes et à ce que ces crimes ne restent pas impunis.

Un engagement en faveur de la paix est un engagement en faveur du développement et de la sauvegarde de la planète. C'est dans le domaine du développement socioéconomique que les attentes à l'égard du multilatéralisme sont les plus fortes. Une nouvelle orientation pour un multilatéralisme réformé doit donc commencer par un changement de perspective et une mobilisation des outils de la diplomatie multilatérale pour trouver des solutions dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et de la résilience des infrastructures. Cette approche permettrait de créer les conditions dans lesquelles le Conseil de sécurité ne reculerait pas devant les problèmes de sécurité les plus difficiles à résoudre, les membres de l'Assemblée générale dialogueraient davantage et le système des Nations Unies pour le développement répondrait aux besoins de chacun.

La réforme est au cœur du programme du Secrétaire général. Nous avons tous besoin que l'ONU soit plus productive, plus efficace et mieux financée. Les institutions multilatérales doivent être réformées et travailler en synergie les unes avec les autres, et le Conseil de sécurité ne fait pas exception. Elles doivent être en mesure de s'adapter à un environnement international en évolution et de remplir leur mandat de manière réactive, dans un esprit d'égalité et d'inclusion où personne n'est laissé de côté.

Nous entamons aujourd'hui une conversation sur l'avenir avec la volonté que le futur ne ressemble pas au passé. L'avenir doit reposer sur un contrat social solide et une citoyenneté responsable sur cette planète et être profondément ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^me^ Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Organisation des Nations Unies est au cœur du système international. Le fait que le monde s'est uni pour créer une organisation qui cherche à régler les différends internationaux au moyen du multilatéralisme est extraordinaire en soi. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est que l'Organisation, malgré ses difficultés et ses lacunes, a résisté à l'épreuve du temps. Elle a démontré qu'il n'était possible de s'engager sur la voie d'un avenir meilleur, plus pacifique et plus durable qu'en renforçant le multilatéralisme. Cependant, le système multilatéral classique a été conçu principalement pour surmonter les défis entre États, et non les problèmes qui se jouent des frontières, tels que les crises financières, les pandémies, le terrorisme, la criminalité organisée et les changements climatiques. C'est pourquoi nous devons moderniser nos institutions multilatérales, les adapter et les rendre plus aptes à relever les défis mondiaux et intergénérationnels auxquels nous sommes confrontés.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a appris que nous devions renforcer notre capacité collective d'anticiper, de prévenir et de gérer les risques complexes. La pandémie a mis au jour la réalité suivante : le renouvellement du multilatéralisme reste un impératif moral, politique et existentiel urgent, mais il doit aussi être ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui sont les piliers de l'architecture multilatérale convenue en 1945 et qui sont aujourd'hui plus pertinents que jamais.

L'une des fonctions centrales du système multilatéral est d'éviter les différends et, lorsque cela n'est pas possible, de les régler. La seule façon de résoudre les conflits dans le monde actuel est de le faire à l'amiable, par la voie du dialogue, de la diplomatie et d'autres approches participatives. Les méthodes unilatérales ou coercitives sont contraires au droit. Toute déviation de ces normes universellement acceptées, où qu'elle soit commise et par qui que ce soit, porte gravement atteinte aux idéaux du multilatéralisme consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'ONU et en particulier le Conseil de sécurité ont une légitimité singulière pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'on compte beaucoup sur

le Conseil de sécurité pour instaurer la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde. Dans le même temps, le Conseil est de plus en plus exhorté à s'adapter aux nouvelles réalités politiques et à améliorer ses méthodes de travail. À cet égard, l'Argentine continue de plaider en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre plus démocratique, plus transparent et plus efficace.

L'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité semble être l'un des moyens les plus raisonnables d'améliorer sa représentativité et de renforcer ainsi sa légitimité. L'élargissement du Conseil est nécessaire, mais seule une augmentation du nombre de membres non permanents pourrait favoriser une nouvelle dynamique de travail, donner aux membres élus une plus grande influence au sein du Conseil de sécurité et leur assurer une plus grande participation au processus de prise de décisions. C'est ce que nous attendons d'une réforme moderne du Conseil de sécurité : qu'elle soit axée sur les membres élus non permanents, et qu'elle renforce plutôt qu'elle ne réduise le caractère démocratique, la responsabilité et l'efficacité du Conseil.

La réforme du Conseil s'inscrit toutefois dans le cadre d'une réforme plus large de l'ensemble du système multilatéral. À cet égard, l'Argentine réaffirme son attachement à un multilatéralisme plus fort, réformé et revitalisé, avec en son cœur une ONU plus agile, plus efficace et mieux à même de servir ceux qui en ont le plus besoin sur le terrain. La survie de l'humanité dépend de notre collaboration. Nous avons besoin de coopération, et non d'affrontement.

L'Argentine est et restera une fervente partisane du multilatéralisme et du recours à la diplomatie au service de la paix. À cette fin, nous restons déterminés à faire respecter l'état de droit et l'ordre international fondé sur des règles et à appuyer la coopération internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^me^ Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public opportun. Nous félicitons l'Inde pour la compétence avec laquelle elle a dirigé le Conseil de sécurité ce mois-ci et pour le travail qu'elle a accompli. L'Afrique du Sud exprime sa gratitude au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale pour leurs exposés instructifs de ce matin.

L'Afrique du Sud reste fermement attachée au système multilatéral fondé sur des règles et sur le droit international, qui constitue l'approche la plus viable et la plus efficace pour gérer les relations internationales et relever les défis communs auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Force est de reconnaître que le système politique et économique international reste inégal, inéquitable et injuste, reflet du monde créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'évolution de la situation mondiale, avec la résurgence de rivalités géopolitiques que nous n'avions plus vues depuis l'époque de la guerre froide, la crise climatique, le triple défi des crises financière, énergétique et de la sécurité alimentaire, la multiplication des conflits, la gouvernance des armes de destruction massive, les urgences sanitaires et le régime mondial de protection des réfugiés, est très préoccupante.

Cette situation a d'énormes implications pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la tâche herculéenne dont le Conseil est chargé. Il est donc urgent de repenser les fondements de notre action pour parvenir à la paix à laquelle nous aspirons. Le multilatéralisme doit être au cœur du dialogue entre les États Membres, y compris pour la réforme du Conseil de sécurité, dont les capacités à répondre aux défis actuels en matière de sécurité sont limitées en raison d'une responsabilité perçue comme insuffisante, de sa structure et de sa composition, qui est dépassée et ne reflète donc plus les réalités mondiales.

Par conséquent, le Conseil souffre d'une crise de crédibilité et de légitimité. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'Inde, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères Jaishankar dans sa déclaration, pour dire que nous avons besoin d'une nouvelle orientation, d'un nouvel élan et de volonté politique pour transformer l'ONU en un outil mondial adapté à son objectif, efficace, agile, orienté vers l'action, tourné vers l'avenir et représentatif des relations géopolitiques actuelles et des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces idées sont immanentes à la proposition du Secrétaire général pour un Nouvel Agenda pour la paix, auquel tous les États Membres ont la possibilité de contribuer.

L'Afrique du Sud estime que, pour relever les défis du multilatéralisme, nous avons besoin de nous doter d'approches novatrices en amont grâce à la collaboration de toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. Nous devons renforcer le système international fondé sur des règles et agir rapidement pour transformer les autres institutions multilatérales et les structures de gouvernance mondiale afin de les adapter aux réalités du XXI^e^ siècle. Nous pensons que les dirigeants mondiaux, les organisations internationales et la société civile ont là une chance de travailler ensemble pour restaurer la primauté et la pertinence du multilatéralisme.

L'ONU reste la plateforme mondiale et internationale la plus pertinente pour relever les défis et faire face aux menaces contre la paix et la sécurité, lutter contre la pauvreté et le sous-développement et assurer la protection des droits de l'homme. De même, si nous reconnaissons la nécessité de réformer l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, nous reconnaissons aussi que l'Organisation a immensément contribué aux progrès réalisés dans ces trois domaines importants. Toutefois, il convient d'accorder au développement la même importance et la même priorité qu'à la paix et la sécurité, car le lien entre les deux a été clairement établi.

Pour terminer, l'Afrique du Sud souhaite souligner que, pour réformer et transformer les institutions mondiales de gouvernance existantes, il est fondamental d'accorder une attention particulière à la diplomatie préventive, d'améliorer la coordination et les partenariats entre l'ONU et des organisations régionales telles que l'Union africaine, et de renforcer le système international fondé sur des règles par un multilatéralisme en réseau, inclusif et adapté, si nous voulons concrétiser l'un des principes clefs énoncés dans la Charte des Nations Unies : préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^me^ Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Inde d'avoir organisé le débat public de haut niveau d'aujourd'hui, car il nous donne l'occasion de réaffirmer l'importance du multilatéralisme. Il nous appartient, et il est aussi dans notre intérêt, de veiller à ce que les institutions restent pertinentes et qu'elles aient la souplesse nécessaire pour s'adapter à un monde en rapide mutation. Je remercie également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir enrichi ce débat de leurs points de vue et de leurs observations

Pour que le multilatéralisme reste efficace, une réforme est primordiale. Nous devons doter l'ONU des outils adéquats pour faire face et réagir à des priorités mondiales en pleine mutation. Le multilatéralisme n'est pas statique, et les nouveaux et puissants acteurs internationaux doivent être reconnus comme tels. Il s'agit d'un système vivant, qui doit pouvoir se développer, s'ajuster et se rénover afin de garantir que les principes et les valeurs des Nations Unies auxquels nous tenons soient respectés et dûment pris en considération.

L'indépendance et la souveraineté des États sous-tendent l'ordre juridique international dans son ensemble et définissent clairement les interactions entre les États au sein du système multilatéral. Dans ce contexte, la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine demeure une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et est illégale au regard du droit international. Nous appelons à un retour aux frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et au respect universel de la Charte des Nations Unies.

Les violations de la Charte des Nations Unies et du droit international ne touchent pas seulement les parties au conflit ou leur région. Elles ont aussi des répercussions de grande envergure, comme nous le constatons avec les crises alimentaire et énergétique. Les conséquences humanitaires durables des conflits ne doivent pas non plus être sous-estimées.

Bien que la paix, la sécurité, le développement durable et les droits humains se renforcent mutuellement, nous devons rechercher inlassablement la paix et élargir la portée de la prévention, du règlement des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que du développement durable. En outre, la multiplication des conflits montre que nous devons repenser notre approche et investir davantage dans la prévention et dans la lutte contre leurs causes profondes. La communauté internationale doit également s'attaquer aux nouvelles menaces existentielles en constante évolution, telles que les changements climatiques, le terrorisme et les défis liés à la cybersécurité. Les principes consacrés par la Charte doivent servir de pierre angulaire à nos travaux relatifs au Nouvel Agenda pour la paix. Ils doivent promouvoir le règlement pacifique des différends et garantir l'application du principe de responsabilité.

S'agissant plus précisément de la réforme du Conseil de sécurité, Malte a toujours adopté une position claire, à savoir que la composition du Conseil de sécurité ne reflète pas le monde d'aujourd'hui. Les circonstances et les dynamiques actuelles soulignent la nécessité d'un Conseil qui soit plus inclusif et qui donne à tous les États Membres une marge de manœuvre plus importante pour contribuer à la recherche de solutions visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous exhortons toutes les délégations à participer aux négociations intergouvernementales, qui demeurent le cadre légitime de nos discussions. En tant que membre du Groupe du consensus, Malte reste attachée à ces efforts e.

Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, qui prévoit un mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité. Malte, membre du groupe restreint depuis le lancement de cette initiative, est fermement convaincue

que ce nouveau mécanisme renforce les liens entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et garantit plus de transparence, de responsabilité et de pertinence en matière de recours au droit de veto pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Par ailleurs, Malte souscrit pleinement à l'initiative franco-mexicaine, qui appelle à restreindre le recours au droit de veto en cas d'atrocités criminelles.

Nous sommes fondamentalement convaincus que le multilatéralisme restera indispensable pour relever les grands défis mondiaux. Mais, de manière plus générale, nous devons chercher à faire en sorte que, dans toute la mesure du possible et malgré toutes les difficultés, la coopération multilatérale l'emporte sur l'action unilatérale afin d'empêcher les situations de dégénérer en violences et en conflits militaires.

Je conclus mon intervention en soulignant la conviction de Malte que la coopération par un multilatéralisme efficace reste le meilleur moyen de faire progresser nos efforts collectifs pour faire face aux réalités mondiales d'aujourd'hui et prévenir les défis mondiaux de demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie.

M^me^ Rambally (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États suivants, animés du même esprit : Afrique du Sud, Bahamas, Barbade, Bhoutan, Brésil, Cabo Verde, Gambie, Grenade, Guyana, Inde, Jamaïque, Malawi, Maurice, Micronésie, Mongolie, Nauru, Nigéria, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Timor-Leste et Vanuatu. Nous tenons à remercier l'Inde, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, et nous nous félicitons des observations formulées par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies énonce les buts de l'Organisation, qui reprennent les objectifs du multilatéralisme. Cependant, un Conseil de sécurité divisé à la tête du pilier de la paix et de la sécurité remet en cause la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat. Néanmoins, l'ONU demeure notre meilleure chance d'instaurer la paix. Son existence représente toujours notre plus grand exploit multilatéral.

La séance d'aujourd'hui a lieu à l'heure où notre monde est en proie à des menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'à des menaces qui évoluent rapidement, transcendant notre conception originelle de la paix et de la sécurité. Un multilatéralisme renforcé et durable est le seul moyen de relever ces défis communs. Par conséquent, nous nous félicitons du concept d'une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme, qui, selon nous, repose sur trois éléments clefs.

Premièrement, nous devons rétablir la confiance entre les États. Les fractures actuelles de notre architecture multilatérale sont cristallisées par la division et la méfiance. Nous devons revenir au règlement pacifique des différends, sur la base des principes de souveraineté et d'égalité, en reconnaissant la nécessité de faire preuve de respect pour les différences, de part et d'autre, tout en s'abstenant de tout unilatéralisme.

Deuxièmement, nous devons progresser sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. C'est une opinion qui a été exprimée par plus de 70 dirigeants mondiaux au débat général de l'Assemblée générale de cette année. Il est impossible de préserver le multilatéralisme lorsque les voix des peuples de régions du monde entier sont exclues des décisions concernant leur avenir et des discussions sur les défis communs. En outre, pour que le Conseil de sécurité soit adapté à sa mission, il est impératif de veiller à ce que ses méthodes de travail restent pertinentes, grâce à des évaluations périodiques. Par conséquent, les membres du Conseil doivent continuer à collaborer de manière constructive au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure afin de garantir l'efficience, l'efficacité et la transparence du Conseil.

Enfin, nous avons besoin d'une volonté politique. L'exceptionalisme des États n'est pas une question de savoir user de subterfuges ou de leur capacité de mener des guerres, y compris par procuration, mais découle de leur volonté de privilégier le multilatéralisme dans les moments les plus pénibles. La nécessité de cet engagement a été reconnue dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En marge de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, 35 États Membres animés du même esprit ont lancé un appel à l'action en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, dans lequel ils ont réaffirmé leur attachement à un multilatéralisme efficace et reconnu la nécessité d'engager une réforme globale du Conseil de sécurité, notamment en renforçant sa représentativité et sa légitimité. Cet appel à l'action a été relayé au débat général de la soixante-dix-septième

session de l'Assemblée générale par l'un des dirigeants de notre région des Caraïbes, le Premier Ministre Ralph E. Gonsalves, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui a profondément saisi notre raison d'être, en déclarant que nous devons construire le meilleur partenariat possible entre toutes les nations, quelles que soient nos différences, afin de prendre soin de l'héritage d'hier, de tenir compte raisonnablement des intérêts d'aujourd'hui et de nous attacher à réaliser effectivement, dans la paix et la sécurité, les espoirs de demain (*voir A/77/PV.12*).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^me^ Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : L'État du Qatar remercie vivement l'Inde d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés importants de ce matin.

L'État du Qatar souligne que le multilatéralisme doit être renforcé et adapté pour être à même de s'attaquer aux problèmes et aux défis actuels qui menacent la paix et la sécurité internationales. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont reconnu que les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont toutes liées les unes aux autres et que ce n'est que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous

parviendrons à les surmonter. Le multilatéralisme n'est donc pas une option ; au contraire, il est nécessaire pour construire un monde plus équitable, plus résilient et plus durable, l'ONU jouant un rôle central et prépondérant. À cet égard, les États Membres ont accepté d'appuyer les efforts de réforme en cours du Secrétaire général, en donnant un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, en poursuivant leurs efforts pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et en réformant et en renforçant le Conseil économique et social.

L'État du Qatar réaffirme que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue jusqu'à présent ce qu'il y a de plus inclusif en matière de vision et de stratégie pour éliminer l'extrême pauvreté, réduire les inégalités et protéger notre planète. Nous estimons que la nouvelle vision de la coopération mondiale future énoncée par ces grands documents de référence est renforcée par le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui plaide en faveur d'un multilatéralisme efficace pour mieux remédier aux problèmes plus urgents qui se posent à l'humanité.

S'agissant de la réforme de la sécurité collective des Nations Unies en particulier, nous souhaitons faire les observations suivantes. Le Nouvel Agenda pour la paix appelle à investir dans les efforts de prévention et dans la consolidation de la paix au niveau national, régional et international. Il est plus important que jamais d'investir de façon judicieuse et préventive afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Cela signifie que nous avons besoin d'une Commission de consolidation de la paix qui dispose d'un financement adéquat, durable et prévisible. Il est urgent de défendre les valeurs de justice, l'état de droit, l'égalité, les droits humains, le développement durable, la conservation de l'environnement et la coopération internationale.

Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité jouera un rôle efficace à cet égard, raison pour laquelle la réforme du Conseil est plus urgente que jamais. Une réforme globale et réussie de l'ONU repose fondamentalement sur la réforme du Conseil de sécurité, en tant que l'un des principaux piliers de l'Organisation.

Le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, que j'ai eu l'honneur de cofaciliter ces deux dernières années, est l'un des processus de négociations intergouvernementales les plus importants des Nations Unies. Malgré les difficultés, nous sommes parvenus, avec l'appui des États Membres, à obtenir des progrès en réduisant les points de divergence et en favorisant les domaines de convergence.

Il ne fait cependant aucun doute que la réforme du Conseil de sécurité, qui se fait attendre depuis longtemps, appelle une nouvelle réflexion pour accélérer la réalisation de l'objectif souhaité, afin de dégager un consensus sur l'ensemble de propositions qui permettent d'atteindre l'équilibre voulu au sein du nouveau Conseil de sécurité. Cela étant dit, toute tentative de réformer le Conseil de sécurité échouera si elle n'est axée que sur un seul aspect au détriment des autres, puisque les cinq éléments de la réforme sont interdépendants, conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée générale, ou si le principe de l'égalité entre tous les États Membres n'est pas pris en considération dans les décisions du Conseil de sécurité. Nous espérons vivement obtenir de bons résultats lors du prochain cycle de négociations intergouvernementales, qui sera cofacilité par le Koweït et la Slovaquie.

En conclusion, des efforts multilatéraux efficaces sont la seule voie qui nous conduira au succès tant attendu par les générations présentes et futures, dans l'intérêt de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Monténégro, l'Albanie et la République de Moldova, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à remercier l'Inde d'avoir convoqué cette importante séance et de nous donner l'occasion de prendre la parole. J'ai l'impression que le niveau d'énergie a un peu baissé depuis ce matin, sur cette question très importante, mais je crois qu'il est très important que tout le monde puisse s'exprimer. Je vais donc abréger légèrement ma déclaration et faire en sorte que sa version intégrale soit mise à disposition par d'autres moyens.

Il s'agit d'un débat qui tombe à point nommé, sur fond de multiples conflits et de défis qui s'accumulent dans le monde entier, de l'agression de la Russie contre l'Ukraine à la situation au Sahel et en Haïti, en passant par l'urgence climatique, la crise de plus en plus grave de la dette et les inégalités qui se creusent, pour n'en citer que quelques-uns. Ces crises, on n'a de cesse de le répéter, ne peuvent être traitées et réglées que collectivement.

Nous devons aussi avoir en tête que si nous ne prenons pas collectivement la responsabilité de nous attaquer aux vulnérabilités et aux inégalités qui se sont exacerbées depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), elles alimenteront inévitablement de nouvelles crises. Il faut donc bâtir un monde plus équitable, plus inclusif et plus durable, un monde où les intérêts de toutes les nations et de tous les peuples soient dûment représentés. Telle est notre perception du multilatéralisme, et voilà pourquoi nous continuons d'investir beaucoup, politiquement et financièrement, dans l'ONU. C'est également la raison pour laquelle nous sommes en faveur d'un siège africain au Groupe des Vingt, pour montrer l'exemple d'un système mondial qui soit juste, efficace et plus légitime.

Tout d'abord, nous devons revenir aux fondamentaux, à savoir un ordre international fondé sur des règles, qui fonctionne bien, avec une ONU efficace en son centre. Le Secrétaire général a exposé les lacunes du système actuel dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), il y a 15 mois, faisant une analyse réfléchie de ce qui nous empêche de donner suite aux priorités dont nous sommes convenus, y compris sur les objectifs de développement durable. Ne pas les mettre en œuvre revient à décevoir les attentes de nos peuples. Comme il l'a dit ce matin, notre boîte à outils a besoin d'une remise à niveau.

Au cœur d'un multilatéralisme renouvelé demeurent les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies : un engagement à maintenir la paix et la sécurité internationales, à défendre le droit international, à promouvoir le développement durable, à défendre et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales de tous et toutes, et à respecter les obligations découlant des engagements et traités mutuellement convenus. La défense de la Charte est donc la condition *sine qua non*.

La notion de prévention des conflits est au cœur même de la Charte et doit redevenir une priorité. Malheureusement, nous voyons actuellement ce qui se produit quand certains décident de faire leur marché dans ces principes et ces normes et d'abuser de leur pouvoir et du système des Nations Unies dans son entier. Le Conseil de sécurité doit refléter les réalités contemporaines et être plus efficace. L'Union européenne est favorable à une réforme complète du Conseil de sécurité, pour le rendre plus efficace, transparent, démocratique, représentatif et responsable.

Les membres du Conseil de sécurité doivent satisfaire aux normes de conduite les plus strictes en défendant le droit international, y compris le droit international humanitaire. Pour les membres permanents, cela suppose de s'abstenir de recourir au droit de veto lorsqu'il y a un risque d'atrocités de masse et de ne pas faire un usage impropre du droit de veto quand ils sont parties à un conflit.

L'adoption, en avril dernier, d'un mandat permanent pour un débat de l'Assemblée générale en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité contribue aux efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale et à lui donner plus de poids, en veillant à ce que l'ONU ne reste pas sans voix lorsque le Conseil, organe investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, est dans l'impasse.

Néanmoins, cela ne suffit pas. Nous avons la responsabilité d'améliorer le fonctionnement du Conseil. L'Union européenne appuie sans réserve l'initiative de la France et du Mexique sur la limitation du veto en cas d'atrocités de masse, de même que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, appelant tous les membres du Conseil de sécurité, qu'ils soient élus ou permanents, à ne pas voter contre un projet de résolution crédible qui vise à prévenir ou faire cesser des atrocités de masse.

Sur le terrain, les défis à la paix et à la sécurité ont aussi évolué. Nous vivons dans un environnement de plus en plus violent, où les menaces et les risques traditionnels coexistent avec de nouveaux types de menaces comme

les changements climatiques, les cyberattaques, la manipulation de l'information, les nouveaux types d'armes et les acteurs nouveaux ou récemment enhardis, tels que les groupes terroristes ou les mercenaires, pour n'en citer que quelques-uns. Dans un tel contexte, les outils dont l'ONU dispose pour répondre aux crises, notamment les opérations de maintien de la paix, sont mis à rude épreuve, et ils doivent être adaptés au XXIe siècle.

Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix, et nous rappelons que les organisations régionales peuvent également jouer un rôle essentiel dans la prévention et le règlement des crises. L'Union européenne est déterminée à continuer d'apporter son appui aux opérations de soutien à la paix sous conduite africaine et aux discussions en cours pour utiliser les contributions statutaires de l'ONU pour financer les opérations autorisées par le Conseil de sécurité. L'Union européenne finance également le Cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine à cette fin.

Les problèmes mondiaux sont aujourd'hui si complexes qu'ils nécessitent que toutes les parties prenantes soient autour de la table et sortent des sentiers battus afin de pouvoir trouver des solutions novatrices. La pandémie de COVID-19, par exemple, nous a montré qu'il n'aurait pas été possible de trouver une réponse efficace sans un dialogue mobilisant des acteurs non traditionnels tels que des fabricants, des scientifiques et des philanthropes, comme l'a fait le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. Nulle crise dans le monde ne peut être sérieusement traitée aujourd'hui sans l'immense contribution des organisations de la société civile, y compris les femmes et les jeunes.

L'Union européenne et ses États membres, en tant que donateurs majeurs, savent que nous devons aussi faire mieux pour assurer la complémentarité de nos propres efforts. L'initiative Global Gateway de l'Union est en cours de déploiement au moment où l'on parle. Elle offre une autonomie stratégique à ses partenaires pour des investissements dans les infrastructures, la santé, l'éducation et les transitions numérique et énergétique, accélérant ainsi la mise en œuvre des objectifs de développement durable et comblant des lacunes en matière de financement. Il s'agit d'une offre durable pour l'environnement, pour le financement et en ce qui concerne la dette. Par ailleurs, nous promouvons des initiatives multilatérales touchant la finance mondiale, notamment pour améliorer le traitement et la transparence de la dette, la réaffectation des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international et l'application des normes fiscales minimales.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil que l'Union européenne est résolue à contribuer à un multilatéralisme renouvelé et revitalisé, en collaborant étroitement avec les membres du Conseil et plus généralement les États Membres de l'ONU, mais aussi avec la société civile, les milieux universitaires et les autres acteurs intéressés, pour faire face aux défis pressants de l'heure et de l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Un multilatéralisme efficace, avec l'ONU en son centre, est indispensable pour faire face aux crises majeures de notre époque, qu'il s'agisse des changements climatiques ou des pandémies. Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial à cet égard, dans la mesure où il a pour mandat d'être le garant de la paix et de la sécurité internationales au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. L'une des conditions préalables à l'exécution de ce mandat est assurément le plein respect de la Charte des Nations Unies et l'adoption de mesures efficaces en cas de violation de ses dispositions, notamment de ses dispositions fondamentales sur l'emploi de la force. La préservation des générations futures du fléau de la guerre est la raison qui a poussé les peuples du monde à créer l'Organisation des Nations Unies en 1945, et aujourd'hui encore, c'est vers elle que ces peuples se tournent pour demander une action efficace lorsque l'ordre international est attaqué.

L'ONU est avant tout une organisation vouée à la paix et à la sécurité et, à l'heure où nous sommes réunis aujourd'hui, sa capacité de remplir cette fonction est gravement compromise. Le Nouvel Agenda pour la paix défini dans *Notre Programme commun* (A/75/982) nous offre la possibilité de relever ce défi sans plus attendre. Nous saluons la présence du Secrétaire général Guterres au présent débat et nous nous félicitons des observations qu'il a formulées ce matin. Nous partageons sans réserve la conviction que le Conseil de sécurité doit voir son efficacité renforcée. Il doit non seulement refléter les réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui mais aussi fonctionner de manière à assumer sa responsabilité première qui est de préserver la paix et la sécurité. Cela inclut assurément la capacité de répondre aux menaces complexes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité et la nécessité d'adopter une approche globale en la matière, qui intègre la sécurité humaine.

En ce qui concerne les conflits les plus violents au monde, nous constatons que le Conseil se trouve souvent dans l'impossibilité d'agir alors même que des civils innocents sont tués, comme c'est le cas en Ukraine du fait de l'agression perpétrée par l'un de ses membres permanents. Cette situation découle bien souvent de la capacité des membres qui détiennent le droit de veto d'empêcher le Conseil d'agir ou même de proposer des solutions. Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, sur l'exercice du droit de veto, qui a trouvé une forte résonance dans le présent débat. Cette résolution constitue une étape fondamentale si nous voulons remédier aux problèmes posés par le recours au droit de veto, tant en ce qui concerne l'efficacité du Conseil que la perception par le public de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Il s'agit d'une mesure clef pour rétablir l'équilibre entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et donner à l'Assemblée les moyens de faire pleinement usage de l'autorité que lui confère la Charte et d'intervenir lorsque le Conseil n'est pas en mesure de le faire.

Nous constatons également avec satisfaction que l'initiative relative au veto porte déjà ses fruits dans la pratique. Nous devons veiller à ce que le droit de veto ne soit plus exercé d'une manière qui porte atteinte aux buts et principes énoncés dans la Charte. Nous tenons à examiner en particulier l'application du paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte, qui dispose qu'« une partie à un différend [doit s'abstenir] de voter », ce qui est tout à fait l'inverse de ce que nous avons vu au sein de cette instance concernant la prise de décision sur l'Ukraine en particulier. Nous continuerons également à demander la mise en œuvre du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence qui engage à ce jour ses 124 signataires, dont 11 membres du Conseil à compter du 1er janvier 2023, à prendre des mesures efficaces pour prévenir et lutter contre les atrocités criminelles. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt d'entendre des déclarations supplémentaires des membres permanents sur la manière dont ils conçoivent leur rôle au Conseil de sécurité et dont ils entendent exercer leur droit de veto à l'avenir, ainsi que d'autres déclarations plus larges concernant leurs principes et leurs engagements, exercice auquel devraient à nos yeux se prêter tous les États aspirant à se voir accorder le droit de veto. Nous pensons que, dans l'intervalle, il ne serait pas judicieux d'accorder ce droit à un plus grand nombre de membres, compte tenu des conséquences désastreuses du recours au droit de veto sur l'efficacité du Conseil et sur sa prise de décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. L'Indonésie s'associe à la déclaration qui sera qui sera prononcée par le Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le débat d'aujourd'hui a pour toile de fond une situation géopolitique marquée par de multiples crises et défis. Alors que nous avons plus que jamais besoin de solidarité et de coopération, nous assistons malheureusement à une montée en puissance de la défense d'intérêts égoïstes, de la division et de la méfiance. Dans ce contexte, nous devons renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et entreprendre de le reconstruire en mieux. À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous avons besoin d'un nouveau paradigme multilatéral, un paradigme fondé sur le principe du gagnant-gagnant, et non sur une logique de jeu à somme nulle ; sur la coopération et le dialogue, et non sur l'endiguement ou une approche du « à prendre ou à laisser » ; sur la collaboration et la solidarité, et non sur la rivalité ; et sur le respect absolu et indéfectible du droit international et de la Charte des Nations Unies, y compris des principes fondamentaux que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des conflits.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies en phase avec son époque et avec sa mission. Le monde tel qu'il est aujourd'hui était impensable il y a 77 ans. L'ONU doit toujours être capable de s'adapter aux dernières évolutions, notamment en matière de technologie, de science et de culture du travail. La réforme de l'ONU, y compris celle du Secrétariat, doit être un travail perpétuel, envisagé de manière globale. À cet égard, *Notre Programme commun* (A/75/982) constitue un guide précieux pour parvenir à une Organisation des Nations Unies solide et efficace. Nous considérons également le Sommet de l'avenir comme une excellente occasion d'accomplir des progrès concrets concernant cette réforme et d'assurer la pertinence du système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a désespérément besoin de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Il doit s'acquitter de son mandat de manière plus inclusive, transparente et démocratique. Pour progresser, la volonté politique de tous les États, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de mener à bien la réforme est une condition *sine qua non*. Il convient aussi d'établir un calendrier clair et de fixer des objectifs concrets. En attendant, le Conseil doit continuer de s'acquitter de sa mission. Nous ne pouvons pas permettre que le processus lié à « L'union pour le maintien de la paix » devienne

la norme ; cette union doit prendre corps au sein même du Conseil. Après tout, le fait d'être membre du Conseil de sécurité n'est pas un droit mais une responsabilité, en particulier pour ceux qui occupent les sièges permanents.

Troisièmement, nous devons encourager les partenariats, notamment avec les organisations régionales. Elles jouent un rôle important dans le rapprochement des perspectives régionales et l'échange des meilleures pratiques. En outre, les structures régionales peuvent servir de piliers et de fondations pour asseoir fermement la stabilité mondiale. Il est donc judicieux pour l'ONU de chercher à cultiver des synergies avec les organisations régionales, dont l'ASEAN. En tant que représentante d'une population totale de plus de 650 millions de personnes, l'ASEAN figure en bonne place parmi les partenaires de premier plan de l'ONU dans les domaines de la paix, de la stabilité et du développement durable. Ce partenariat doit être renforcé pour garantir que les efforts multilatéraux et régionaux se conjuguent.

Pour terminer, l'Indonésie a la conviction que le multilatéralisme reste la meilleure voie à suivre pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain. Guidés par l'esprit du multilatéralisme, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer et d'œuvrer de concert avec tous les États pour atteindre nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement la Mission permanente de l'Inde d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité sur une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme. À la lumière des défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté, ce débat tombe en effet à point nommé. Nous remercions le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés éclairants de ce matin.

Le monde d'aujourd'hui est en butte à des difficultés multidimensionnelles telles que les changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les conflits et les crises alimentaire, énergétique et financière, entre autres. Ces difficultés, et tout particulièrement le conflit en Ukraine, ont ébranlé les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales. Notre espoir commun de voir advenir la paix et le développement est gravement menacé. En tant que fervent partisan du multilatéralisme, le Bangladesh considère l'ONU comme le centre des espoirs et des aspirations des populations à ce carrefour de l'histoire. Nous estimons que les difficultés actuelles, qui sont toutes liées les unes aux autres, ne pourront être surmontées que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé.

Instance multilatérale la plus représentative au monde, l'ONU doit continuer d'être renforcée afin que nous puissions relever les défis du XXIe siècle. Je voudrais souligner quelques éléments à cet égard.

Premièrement, nous avons répété à maintes reprises que le moment est venu de réformer l'organe le plus puissant de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité. Nous sommes tous d'accord pour dire que la composition et la structure du Conseil ne sont pas en phase avec les réalités actuelles sur le terrain. La dernière réforme du Conseil a eu lieu il y a 57 ans. Pour être pleinement représentatif, pertinent, efficace, démocratique, transparent et adapté à son objectif, il doit être réformé.

Malheureusement, nous avons passé beaucoup trop de temps à parler de la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons désormais agir, et agir concrètement. Nous pensons qu'il faut élargir la composition du Conseil dans les deux catégories. En ce qui concerne sa taille, un chiffre à mi-chemin entre 20 et 30 rendrait probablement justice à l'ensemble des États Membres. La représentation adéquate de toutes les régions et de tous les groupes de Membres, la question de l'utilisation judicieuse du droit de veto et l'appel à des négociations fondées sur un texte méritent d'être dûment pris en compte. À cet égard, nous prenons également acte de la nécessité de promouvoir l'inclusivité et un dialogue approfondi entre les États Membres.

Deuxièmement, l'Assemblée générale est un symbole et une démonstration du multilatéralisme. Ses travaux reflètent plus adéquatement la volonté des peuples du monde que ceux du Conseil de sécurité. Nous soulignons la nécessité d'une approche beaucoup plus audacieuse et résolue pour rapprocher l'Assemblée générale des populations. À cet égard, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale continue de faire partie intégrante des efforts plus larges visant à réformer l'Organisation tout entière.

Nous devons tous jouer notre rôle pour préserver la nature intergouvernementale inclusive, consultative et démocratique de l'Assemblée générale. Il est important de combler en priorité l'écart de pouvoir entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Les États Membres doivent concevoir un mécanisme efficace pour évaluer la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale. Nous devons chercher à innover davantage pour garantir que l'ONU joue un rôle central et que tous les Membres puissent faire entendre leur voix sur les questions mondiales importantes et urgentes.

Troisièmement, nous appuyons l'initiative visant à garantir l'application appropriée de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre les organes principaux de l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Il est impératif de renforcer les synergies, la cohérence et la complémentarité entre les ordres du jour de l'Assemblée et de ses commissions et ceux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. L'interaction avec le Conseil de sécurité doit également être améliorée.

Enfin, rien ne justifie davantage que les réalités mondiales actuelles l'urgence de réformer l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, afin que nous puissions répondre au mieux aux attentes des populations que nous servons. Si nous ne parvenons pas à réaliser ces réformes indispensables maintenant, il ne sera peut-être plus la peine de le faire dans un avenir proche ou lointain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Kayalar (Türkiye) (*parle en anglais*) : Le système international fondé sur des règles traverse probablement sa plus grave crise depuis sa création après la Seconde Guerre mondiale. Pour certains, le multilatéralisme n'est plus considéré comme le meilleur moyen d'œuvrer en faveur de la sécurité et de la prospérité mondiales. La recherche du consensus et le compromis ne sont pas perçus comme les vertus de la puissance mais comme des signes de faiblesse. Les normes juridiques en place depuis longtemps sont sapées. Il en résulte que les gens perdent confiance dans les institutions internationales, y compris dans l'ONU. De fait, l'ONU est loin d'être une institution parfaite ; elle présente des défauts structurels et son fonctionnement est coûteux. Si elle peut être un vivier d'excellentes idées, il lui manque souvent les moyens d'en assurer l'application effective. Ses différents organes et mécanismes font souvent double emploi, d'où la nécessité d'une réforme de l'Organisation.

Bien que la note de cadrage (S/2022/880) se concentre sur un seul aspect de la réforme de l'ONU, il ne faut pas négliger d'autres éléments majeurs de la question dans le cadre du présent débat. Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie grâce au travail louable du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il reste cependant à l'Assemblée générale de nombreuses pistes à explorer pour s'acquitter de son mandat.

En outre, l'ONU et les États Membres doivent s'efforcer d'améliorer les opérations de paix et de les soutenir davantage. Sur le plan du développement, de nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies s'agissant de réformer le système des Nations Unies pour le développement, d'améliorer la cohérence des activités de l'ONU dans ce domaine et de les consolider. Nous devons poursuivre dans cette voie, conformément au principe d'appropriation nationale à tous les niveaux, et la mise en place de mécanismes de gouvernance, de gestion et de financement appropriés pour garantir cette consolidation est le principal élément d'orientation. En ce qui concerne les droits humains, nous devons éviter toute impression de politisation ou de deux poids, deux mesures. Nous devons veiller à ce que nos actions soient conformes à nos paroles.

Quant au Conseil de sécurité, l'attention a tendance à se concentrer sur deux questions étroitement liées, à savoir le droit de veto et la composition du Conseil. Nous devons veiller à ne pas commettre deux fois la même erreur et à ne pas prétendre que tous les membres sont égaux alors qu'en fait, certains sont plus égaux que d'autres. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un Conseil plus démocratique, représentatif, efficace, transparent, légitime et responsable. En outre, d'autres questions clefs recensées dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale doivent être dûment prises en considération.

J'appuie les observations faites par le Représentant permanent de l'Italie concernant l'approche du Groupe du consensus, dont la Türkiye est membre. Nous estimons que le Groupe a mis en exergue des points de convergence sur lesquels il est possible de parvenir à un consensus. Nous espérons participer à des échanges constructifs durant le prochain cycle des négociations intergouvernementales. Nous sommes convaincus que les États Membres surmonteront les obstacles créés par les revendications maximalistes, en particulier celles qui revêtent un caractère individualiste. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa mission en tant qu'organe de l'ONU à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit servir l'humanité toute entière, et non les intérêts de quelques États Membres.

Nous devons aborder le programme d'action multilatéral avec un engagement renouvelé, louer les vertus du multilatéralisme et démontrer la valeur ajoutée de la coopération internationale. Cet effort doit être centré sur la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies. La Charte est résiliente et reste visionnaire. En définissant des valeurs universelles, elle s'ancre dans la paix, le développement, les droits humains et l'état de

droit, et elle promeut la vision de pays entretenant des relations de bon voisinage et partageant un destin et un avenir communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^me^ Jimenez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le monde est aujourd'hui confronté à de nombreux défis interconnectés, notamment le relèvement après la pandémie, l'effet d'accélération de l'agression de la Russie contre l'Ukraine sur la triple crise de la sécurité alimentaire, énergétique et financière, mais aussi les changements climatiques et la multiplication des conflits armés, qui ont contraint plus de 100 millions de personnes à se déplacer, faisant augmenter les besoins humanitaires. Si nous voulons nous attaquer à ces problèmes communs avec confiance, nous avons besoin d'un multilatéralisme plus affirmé, plus efficace et plus équilibré. Le renforcement du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles qui le sous-tend passe nécessairement par une ONU elle aussi renforcée.

La Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) ont ouvert la voie à une ONU plus efficace, durable, transparente et cohérente. Des dimensions telles que la prévention et la médiation, la transition numérique, les synergies et les partenariats avec des organisations régionales et d'autres initiatives multilatérales, ainsi que le renforcement du rôle des femmes et des filles, doivent faire partie intégrante de l'avenir du multilatéralisme.

Mon pays contribue aux propositions du Secrétaire général sur plusieurs fronts, de son appui à l'Alliance des civilisations à son engagement en faveur de la transition numérique, sachant qu'il accueille le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence, en passant par la promotion d'une politique étrangère féministe. Il appuie également le Réseau des dirigeants unis pour un multilatéralisme renforcé, au sein duquel il a lancé des initiatives urgentes et nécessaires telles que le Sommet des dirigeants sur la sécurité alimentaire mondiale, tenu en septembre de cette année.

Le renforcement du multilatéralisme doit passer par une plus grande intégration des trois piliers de l'action de l'ONU, en consolidant le triple lien entre paix et sécurité, développement et action humanitaire. En outre, il importe que la réforme du multilatéralisme soit abordée en prenant en compte tous ses éléments, et pas seulement certains d'entre eux.

S'agissant de la réforme des organes de l'ONU, les derniers mois ont montré que nous avons besoin d'un Conseil de sécurité adapté au monde d'aujourd'hui, un Conseil qui soit plus représentatif, plus transparent et plus efficace et doté d'une plus grande légitimité. L'action du Conseil ne peut être paralysée par le recours au veto, comme dans le cas des atrocités de masse ou de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Nous devons rechercher des solutions consensuelles au moyen d'une réforme possible et réaliste, si nous voulons qu'elle soit effective. Dans ce contexte, le Groupe du consensus a fait des propositions pour que davantage d'États Membres puissent siéger au Conseil de sécurité, avec des mandats plus longs ou successifs et un poids plus important pour les membres élus. Le mot « élu » est un mot clef dans la proposition du Groupe du consensus, car les élections confèrent plus de légitimité aux membres du Conseil de sécurité et permettent que leur action soit soumise à un examen attentif. Les élections permettent également au Conseil de mieux s'adapter aux changements.

Sans préjudice de notre participation au présent débat public, nous estimons que les négociations intergouvernementales initiées par l'Assemblée générale constituent le cadre approprié pour débattre de la réforme du Conseil de sécurité. Les trois dernières années montrent que nous devons être préparés à l'impensable. La réforme du Conseil de sécurité doit, d'une part, répondre aux réalités actuelles et, d'autre part, pourvoir à la souplesse et à l'adaptabilité afin que l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales soit prêt à répondre aux défis à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^me^ Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Inde d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur ce sujet très pertinent, qui nous tient à cœur.

L'Allemagne est convaincue que le multilatéralisme est le meilleur cadre pour garantir la paix et la stabilité. C'est le meilleur outil pour discuter et trouver des solutions communes aux problèmes de l'humanité et pour régler pacifiquement les différends. C'est avec fierté que nous investissons non seulement des ressources financières, mais aussi des ressources humaines considérables et d'énormes capacités politiques dans les organisations multilatérales.

Cependant, nous ne pouvons feindre de ne pas savoir que le multilatéralisme est mis à mal. Et nous ne nions pas qu'il y a des questions auxquelles nous devons

répondre de toute urgence. Le multilatéralisme tient-il ses promesses ? Comment adapter les organisations internationales existantes à un monde en constante évolution ? Et comment doit-on agir avec des États Membres comme la Russie, qui, en tant que membre permanent du Conseil, porte une responsabilité particulière mais viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies ?

Tout cela exige de procéder à une réforme.

Premièrement, pour ce qui est de la paix et la sécurité, nous considérons qu'une réforme du Conseil n'a que trop tardé. Il est inacceptable que l'un des piliers centraux de l'Organisation reflète la situation géopolitique d'il y a 80 ans et ne soit pas représentatif de l'époque actuelle. Le prochain Conseil de sécurité doit comprendre plus de membres permanents et non permanents. Telle est la position du Groupe des Quatre, qui regroupe mon pays, le Brésil, l'Inde et le Japon. Il est évident que l'Afrique doit avoir un siège permanent au Conseil.

Le débat général de cette année a montré que la grande majorité des États Membres est favorable à la réforme du Conseil de sécurité. Cependant, un processus de négociation formel, tel qu'il est pratiqué presque partout ailleurs aux Nations Unies, n'est toujours pas en place. Cela doit changer, et il faut de toute urgence commencer à négocier un texte. Nous estimons que le veto est un outil susceptible d'être utilisé de manière abusive, et nous invitons les membres du Conseil à en limiter l'usage autant que possible.

Deuxièmement, bon nombre de biens communs mondiaux subissent d'énormes pressions : climat, santé mondiale et autres. La réalisation des objectifs de développement durable est au point mort. La sécurité alimentaire et énergétique est mise à rude épreuve, et les besoins humanitaires ne cessent de croître. La technologie évolue plus rapidement que la réglementation, et fait peser une menace sur la cohésion des sociétés.

En présentant *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général a exposé sa vision sur la manière de bâtir un avenir pacifique, juste et durable. Ce faisant, il a mobilisé l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, et nous le soutiendrons. Le mahatma Gandhi a dit : « L'avenir dépend de ce que vous faites aujourd'hui ». Nous espérons que le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, sera une étape cruciale pour faire progresser le multilatéralisme et donner un coup d'accélérateur à la réalisation des objectifs de développement durable. Ayant l'honneur de co-faciliter ce processus, avec mon collègue l'Ambassadeur Neville Melvin Gertze, de la Namibie, je tiens à garantir à tous et à toutes que nous mènerons tous deux ce processus de manière ouverte, inclusive, transparente et consultative. Je demande à tous les États Membres d'y participer en toute bonne foi.

Les réformes et les ajustements indispensables sont à portée de main si nous faisons preuve d'une volonté politique collective. Il est temps d'entamer la réforme de l'ONU. Que cela soit notre résolution du Nouvel An pour l'année prochaine. Il n'y a pas de temps à perdre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je souhaite saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public sur une « Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme », une question qui continuera d'avoir des ramifications importantes pour l'ONU et ses États Membres, aujourd'hui et à l'avenir. Nous tenons à féliciter l'Inde pour le leadership dont elle a fait montre à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois et pour ses contributions fructueuses aux travaux du Conseil au cours des deux dernières années.

Nous remercions le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir partagé leurs vues et leurs idées importantes sur la manière de renforcer davantage le multilatéralisme en ces temps difficiles.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

À maintes reprises, le passé a montré qu'à des moments importants de l'histoire humaine, lorsque l'humanité fait face à des crises et à des problèmes existentiels, ceux-ci sont finalement réglés, soit par le biais d'un conflit généralisé, avec toute la violence et les conséquences destructrices qui en découlent, soit, avec un peu de chance, au moyen d'une coopération internationale sans précédent et des efforts communs, avec tout ce que cela comporte comme retombées en termes de progrès constants. L'ONU et, en fait, l'ensemble du système multilatéral ont été créés pour que l'humanité choisisse la deuxième solution plutôt que la première, lorsqu'elle cherche à régler ces crises et ces problèmes.

Par conséquent, c'est le rassemblement des nations, grandes et petites, dans un effort collectif, fondé sur les principes qui sous-tendent le multilatéralisme, sur l'architecture fournie par l'ONU et les règles qui régissent les relations pacifiques entre États, que

l'humanité a placé ses espoirs comme meilleur moyen de trouver des solutions durables et efficaces aux crises et problèmes de notre époque. De la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à la pauvreté, des conflits armés aux tensions mondiales, des crises planétaires aux crises alimentaires et énergétiques, le système multilatéral ancré dans l'ONU et le droit international a un rôle non négligeable à jouer pour aider à trouver la meilleure voie possible pour l'humanité dans son ensemble, tout en servant à garantir que toutes les voix soient entendues et que les intérêts des plus petits États et des plus petites parties prenantes soient pris en compte.

Mais il y a une crise de confiance quant à la capacité de l'ONU, voire de l'ensemble du système multilatéral, à tenir ses promesses dans les moments les plus importants. Le scénario de la tempête parfaite, dont nous avons tous été témoins au cours des 12 derniers mois a mis l'ONU et le système multilatéral à l'épreuve. Le verdict n'a pas encore été rendu. Mais plutôt que d'attendre passivement un tel verdict, il est de loin préférable que nous prenions des mesures proactives dès maintenant, afin que l'ONU et le système multilatéral demeurent pertinents, aujourd'hui et dans les années à venir. Et c'est pourquoi la séance d'aujourd'hui est aussi importante.

À cette fin, il y a trois points que nous devons minutieusement examiner, alors que nous nous efforçons de réformer le multilatéralisme et de mettre en place une Organisation plus efficace, en vue de mieux faire face aux crises et aux problèmes de notre époque.

Premièrement, l'ONU doit accorder toute son attention à ses missions essentielles. Au final, la question est de savoir de quelle manière utiliser des moyens pacifiques pour régler les innombrables crises et problèmes qui mettent à l'épreuve la résilience de l'humanité. L'ONU incarne la diplomatie. Et c'est sur ce point que l'Organisation doit de nouveau recentrer ses efforts : mettre les moyens pacifiques au centre du multilatéralisme afin de régler les différends, y compris les conflits, que ce soit par la diplomatie, le dialogue, la négociation ou d'autres moyens, plutôt que par l'affrontement. L'ONU doit s'efforcer de créer des ponts de compréhension entre les parties dissidentes, voire conflictuelles, dans un contexte marqué par la polarisation et la division de la communauté internationale. Elle doit également s'efforcer de devenir une instance encore plus solide et plus respectée, qui permette aux nations de se réunir dans la paix, afin de trouver des solutions durables communes et mutuellement bénéfiques et, ce faisant, d'exercer pleinement le pouvoir inhérent de l'Organisation, à savoir sa capacité à rassembler.

Telle est la raison d'être de l'ONU. Telle est la raison d'être du multilatéralisme. Et c'est vers cela que le multilatéralisme réformé doit tendre. Cela doit être l'un des éléments essentiels des débats en cours sur un Nouvel Agenda pour la paix et d'autres idées dans le cadre de *Notre Programme commun* du Secrétaire général (A/75/982).

Deuxièmement, le multilatéralisme réformé et l'ONU réformée doivent être en mesure d'aborder efficacement et de manière intégrée et globale la sainte trinité des objectifs stratégiques clefs, à savoir le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, la promotion du développement et de la croissance durables, et la prévention des violations des droits humains universels et de l'atteinte à ces droits, tout en renforçant la sécurité humaine pour tous. Pour atteindre ces trois objectifs, il est absolument indispensable que l'ONU travaille de manière transversale et décloisonnée, en établissant un lien entre les activités du Conseil de sécurité et celles du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que de toutes les institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies. La paix, la sécurité et la stabilité ne seront pas pérennes tant que la pauvreté et la discorde sociale régneront, et inversement. Si nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs de développement durable en temps voulu, il ne sera pas possible de parler de paix, de sécurité ou de stabilité durable.

À cela s'ajoute l'impératif d'intégrer plus efficacement les idées des principales organisations et institutions extérieures au système des Nations Unies, notamment les institutions financières internationales et le Groupe des Vingt, ainsi que les initiatives des principales parties prenantes, comme les organisations de la société civile, sans oublier la contribution et la participation des femmes et des jeunes. Toutes ces idées doivent être prises en compte dans les discussions en cours sur la mise en réseau du système des Nations Unies, l'amélioration des capacités d'alerte rapide et la prospective stratégique appliquée à l'ONU, notamment dans le cadre du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024.

Troisièmement, enfin, notre réforme du multilatéralisme et de l'ONU doit renforcer de plus en plus les interfaces et les partenariats régionaux mondiaux, qui revêtent une importance capitale, qu'il s'agisse de relever les grands défis mondiaux ayant des conséquences régionales concrètes, tels que les accords mondiaux relatifs au financement de l'action climatique et du développement, ou de régler les problèmes régionaux susceptibles

d'avoir des retombées sur la scène mondiale. Parce que la voix des régions et de leurs peuples, des États et des organisations compte. C'est la raison pour laquelle l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est représentée parmi les orateurs d'aujourd'hui et continue de promouvoir un partenariat étroit avec l'ONU. C'est aussi pourquoi nous espérons que l'ONU et les organisations régionales renforceront leur collaboration afin de tirer parti de la sagesse régionale et locale et de l'utiliser dans le cadre d'un ensemble de meilleures pratiques qui pourraient être utiles à d'autres régions, voire à l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons qu'au cours des prochaines années, alors que l'ONU se mobilisera sur plusieurs fronts lors de conférences internationales, allant de la couverture sanitaire universelle au développement durable et de la lutte contre les changements climatiques aux secours en cas de catastrophe, les compétences des organisations et institutions régionales seront pleinement exploitées. Une telle interface mondiale et régionale rendra les solutions plus durables et garantira qu'elles bénéficient d'un soutien plus large, notamment au niveau régional.

Pour terminer, un système multilatéral efficace, avec l'ONU en son cœur, est plus que jamais essentiel et mérite plus que jamais notre soutien. Alors que la Thaïlande célèbre le soixante-seizième anniversaire de son adhésion à l'ONU et plus d'un siècle de participation à la diplomatie multilatérale, de l'Union postale universelle du XIX^e^ siècle aux conférences de La Haye du XX^e^ siècle, notre attachement et notre appui de longue date au multilatéralisme restent aussi forts aujourd'hui qu'ils l'étaient jadis, parce que le multilatéralisme et sa réincarnation la plus récente dans le système des Nations Unies restent d'importants garants des droits des petits États et un cadre vital offrant à tous les États l'espace diplomatique nécessaire pour promouvoir pacifiquement leurs intérêts constructifs d'une manière mutuellement bénéfique. N'est-ce pas dans l'intérêt de l'humanité tout entière ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Permettez-nous de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour discuter d'une question qui revêt une importance capitale, compte tenu de la situation internationale actuelle.

Nous savons également gré à votre délégation des efforts qu'elle a déployés pour rédiger la note de cadrage qui a été diffusée en amont de cette séance et oriente notre débat d'aujourd'hui (voir S/2022/880).

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue que le monde a besoin de plus de multilatéralisme et de diplomatie, et non de moins, et que l'ONU a un rôle central et irremplaçable à jouer dans ces efforts. Nous concevons le multilatéralisme comme une action concertée : la somme de tous les efforts consentis par chacun des membres de la communauté internationale, sans exception ni exclusion d'aucune sorte, pour relever ensemble les défis multiples, nouveaux et complexes auxquels nous sommes confrontés, et dont beaucoup nous sont communs.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a notamment confirmé que nous vivions dans un monde de plus en plus interconnecté, ce qui signifie que nous devons unir nos forces pour combler les fossés, et non les creuser ou les élargir. Nous devons œuvrer de concert pour renforcer la solidarité, intensifier la coopération internationale et reconnaître que, même en dépit des différends qui peuvent exister, seul le multilatéralisme nous permettra de forger le consensus nécessaire pour prendre ensemble les décisions et promouvoir les réformes qui nous permettront de surmonter les crises multidimensionnelles que nous traversons et les défis susceptibles de se présenter à l'avenir. L'isolationnisme, l'exceptionnalisme et l'unilatéralisme n'ont absolument pas leur place au XXI^e^ siècle. L'ONU est une organisation intergouvernementale qui privilégie avant tout le principe de l'égalité juridique des États. Elle n'est pas un simple club d'amis aux idéologies similaires. Si ce principe est compris, adopté et mis en pratique dans le respect de la diversité qui sous-tend l'Organisation, chaque contribution nationale devient alors essentielle pour atteindre les objectifs qui ont motivé la création de l'ONU en 1945. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit aujourd'hui être l'une de nos premières priorités, sachant qu'il ne peut y avoir de développement tant qu'une paix véritable et durable n'est pas instaurée dans le monde.

La crise que traverse l'humanité touche tous les domaines de la vie. Elle se manifeste dans des questions liées à l'environnement, à la santé, à l'alimentation, à l'économie, à la finance et à l'énergie, et elle a considérablement fait reculer les progrès accomplis en matière de développement. Ce qui est encore plus grave, c'est que nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise de confiance, de leadership et de valeurs, qui affaiblit le multilatéralisme et menace la survie même de l'espèce humaine. La solution à cette situation passe nécessairement par l'élimination de l'unilatéralisme et par le renforcement et la revitalisation d'un multilatéralisme

véritablement efficace, représentatif, inclusif et participatif. Cela ne sera pas possible sans démocratiser les relations internationales et consolider le système multipolaire, fondé sur les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que c'est la voie que nous devons suivre si nous voulons parvenir à un monde plus pacifique et plus prospère, dans lequel tous nos peuples peuvent vivre une vie décente et bénéficier d'un avenir de paix et de développement. Nous sommes conscients que pour réaliser de véritables progrès au bénéfice de nos peuples, nous devons corriger les déséquilibres de l'architecture financière internationale et réformer les institutions de Bretton Woods.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international peut peut-être offrir une occasion singulière d'améliorer la cohérence et la cohésion du système monétaire, financier et commercial international. Cela pourrait aussi nous permettre de mettre fin aux asymétries dominantes qui, au fil du temps, ont perpétué le sous-développement et la dépendance des pays du Sud, surtout à un moment décisif pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

À cet égard, l'ONU est appelée à jouer un rôle fondamental. Elle offre une plateforme dotée de la plus grande légitimité et représentativité pour faire face conjointement aux menaces et aux défis urgents de manière coordonnée et déterminée, en utilisant le dialogue, la compréhension, le respect mutuel, la coopération et la solidarité. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer une nouvelle fois notre plein engagement en faveur de la revitalisation et du renforcement du rôle de l'ONU dans le monde actuel.

Nous sommes d'accord avec nombre des affirmations faites par la délégation indienne dans la note de cadrage établie en vue de cet important débat public. En effet, le monde d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a 77 ans. Cependant, bon nombre des défis auxquels nous nous heurtions à l'époque subsistent aujourd'hui. Le processus de décolonisation n'est pas achevé. La paix, le développement durable et le plein exercice des droits humains, piliers essentiels de l'Organisation, continuent également d'échapper aux peuples des Nations Unies. Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que toute proposition visant à progresser sur les défis qui nous sont communs doit non seulement proposer une vision holistique, mais aussi garantir le strict respect des buts et les principes énoncés dans la Charte. Ils constituent la base du droit international et sont des boucliers qui protègent contre les agressions des pays qui ont non seulement créé une crise systémique dans les relations internationales, mais ont aussi délibérément porté atteinte au multilatéralisme, à l'ONU et à tout ce qu'elle représente.

C'est pourquoi nous tirons la sonnette d'alarme face aux efforts continus déployés par une poignée de pays pour imposer un unilatéralisme de groupe et un prétendu ordre international fondé sur des règles, des règles qui sont de surcroît inconnues et ne font pas l'objet d'un consensus ni ne font partie du droit international. Elles ne peuvent pas non plus être considérées comme des substituts du véritable multilatéralisme dont l'humanité a besoin.

Pour terminer, nous soulignons qu'il nous appartient, en tant que représentants de nos peuples et de nos gouvernements, de préserver les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les engagements qui y sont pris, de réaliser les aspirations de nos peuples à la paix, à la sécurité, au développement durable et au respect des droits de l'homme, et de veiller à ce que l'ONU reste le phare qui guide nos efforts communs pour rendre le monde meilleur pour tous et toutes. Pour notre part, nous avons la volonté politique et nous restons déterminés à œuvrer de manière active, résolue et constructive dans ce sens, afin de garantir que l'Organisation soit capable de s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui et d'honorer les engagements contenus dans le préambule de sa Charte fondatrice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^me^ Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie l'Inde d'avoir organisé ce débat opportun sur le thème de la refonte du multilatéralisme, à un moment où il est clair que, malgré ses mérites, notre système n'a pas su répondre aux menaces considérables auxquelles nous sommes confrontés. Ces menaces incluent les changements climatiques, qui touchent tout particulièrement les plus vulnérables ; le domaine de la santé, avec une pandémie qui a mis en évidence la répartition inégale de nos ressources ; les progrès inégaux et insuffisants vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, avec des revers importants, comme on le constate en Amérique latine et dans les Caraïbes ; et une guerre qui n'a pu être évitée et à laquelle nous n'avons pas réussi à mettre fin, dont nous déplorons les conséquences humanitaires dévastatrices, les souffrances qu'elle a causées et les répercussions, qui se font sentir bien au-delà du pays envahi, l'Ukraine.

Malheureusement, les facteurs susmentionnés se traduisent par un déclin de la confiance des peuples du monde dans le multilatéralisme. Lors de la récente commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, ces peuples exprimaient encore, par la voix des jeunes, leurs espoirs dans la mission de l'Organisation et dans notre action, mais cela cède la place aujourd'hui à un dangereux scepticisme à l'égard des objectifs fixés, à un affaiblissement des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des normes de la démocratie et des droits de l'homme, ce qui nuit à la volonté de coopérer les uns avec les autres en tant que communauté et aux possibilités de développement de la majorité. Face à cette situation, nous ne pouvons pas rester les bras croisés ou indifférents.

Dans ce contexte, les questions qui guident ce débat (voir S/2022/880) mettent en évidence les problèmes centraux que nous devons régler en ce moment critique pour l'humanité, afin de le transformer en une période de réalisations et de progrès, et non d'effondrement, comme le Secrétaire général nous en avertit à juste titre dans *Notre Programme commun* (A/75/982).

Le Chili n'a certainement pas toutes les réponses. Nous avons écouté très attentivement les membres du Conseil de sécurité, les intervenants et nos collègues, mais nous aimerions également proposer plusieurs idées.

Bien qu'il soit difficile d'y croire, au-delà des crises auxquelles nous sommes confrontés, notamment en ce qui concerne le pilier Paix et sécurité, nous devons, en plus du processus de réforme, qui est indispensable, réaffirmer les buts et principes inscrits dans la Charte, le droit international, les droits de l'homme et le droit international humanitaire qui doivent être à la base d'efforts supplémentaires pour répondre aux nouveaux défis mondiaux qui se présentent. Cela ne peut plus être considéré comme acquis et s'applique en particulier aux pays ayant davantage d'autorité et de pouvoir, qui doivent montrer l'exemple. La légitimité de notre système en dépend.

La sécurité doit être abordée de manière multidimensionnelle, avec les mécanismes appropriés, tout en reconnaissant, par exemple, que des phénomènes tels que les changements climatiques, ainsi que les inégalités et la pauvreté extrêmes, créent ou exacerbent les vulnérabilités, affectent les moyens de subsistance et affaiblissent la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. Par conséquent, les trois piliers d'action de l'Organisation sont importants et s'influencent mutuellement.

En ce qui concerne le rôle joué par les mécanismes régionaux, nous avons vu au sein même du Conseil de sécurité des expériences utiles de coopération entre les organisations régionales, comme l'Union africaine, et les missions de maintien de la paix autorisées par le Conseil dans la région. Les organismes régionaux peuvent fournir un cadre efficace pour favoriser la prévention, la consolidation de la paix et les accords grâce à leur meilleure connaissance des réalités sur le terrain, apportant ainsi une contribution précieuse aux travaux d'un organe mondial.

L'inclusion est un élément essentiel de l'action multilatérale aujourd'hui. Conformément à la nature intergouvernementale de l'Organisation, il est impératif que des parties prenantes comme les membres de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire participent à nos débats, pour qu'ils apportent leurs points de vue et partagent leurs expériences. Il est crucial d'associer plus étroitement les jeunes à nos travaux, tant dans les délégations que dans les processus, afin de tirer parti de leurs perspectives et de leur expertise. Ce sont eux qui vivront l'avenir que nous nous efforçons de construire, d'améliorer et même d'imaginer. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de rester enfermés dans nos tours d'ivoire, de parler un jargon incompréhensible et de disposer d'une compréhension ou d'une adhésion insuffisante de ceux qui devront vivre et composer avec l'héritage que nous leur aurons légué, qui doit être de veiller à ce que l'Organisation reste totalement pertinente lorsqu'elle aura 100 ans.

L'application du principe de responsabilité pour les crimes graves doit être un mécanisme inhérent au système multilatéral qui s'applique à tous afin d'éviter la perpétration et la répétition des violations de la Charte qui sont encouragées par l'impunité.

L'Organisation est l'organe multilatéral par excellence, et il est préoccupant que, pour diverses raisons, généralement liées à des restrictions budgétaires, les États Membres ne puissent pas compter sur une participation significative ou une plus grande représentation en son sein, ce qui a une incidence directe sur la légitimité de ses débats et de ses décisions. C'est notamment le cas en ce qui concerne la composition du Conseil de sécurité, que nous nous efforçons de réformer depuis des années, pratiquement sans aucun progrès. Nous savons que nous avons besoin d'un Conseil plus représentatif, plus responsable et plus démocratique. C'est pourquoi, dans le cadre de la refonte du multilatéralisme, le Chili plaide en faveur d'une réforme globale de cet organe, tout en actualisant ses méthodes de travail, afin de le rendre plus transparent et responsable dans ses prises de décision. C'est la clef pour favoriser la confiance dans le système, l'appropriation de ses décisions et la coopération entre tous pour relever des défis communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ahmadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Inde d'avoir organisé la présente séance. Ce débat public arrive à point nommé, car le multilatéralisme est menacé à un moment où il est le plus nécessaire.

Le multilatéralisme reste l'approche la plus efficace pour relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui. Toutefois, un véritable multilatéralisme doit être fondé sur l'inclusion plutôt que l'exclusion, sur la collaboration plutôt que la confrontation, et sur l'état de droit plutôt que la loi du plus fort. L'application effective du droit international et le strict respect des objectifs et des principes des Nations Unies sont les deux principaux piliers du multilatéralisme. Pourtant, la communauté internationale semble aujourd'hui appliquer le droit international et la Charte des Nations Unies selon le principe du deux poids, deux mesures.

L'autorité et les pouvoirs de l'ONU ont déjà été détournés à maintes reprises par certains États Membres qui considèrent le système des Nations Unies comme leur outil privilégié pour faire pression sur des pays indépendants en vue de promouvoir leurs propres intérêts politiques illégitimes. Alors que la représentante des États-Unis a fait une déclaration en faveur du multilatéralisme et de la défense de la Charte dans cette salle, le vrai visage des États-Unis a été démasqué lors de la réunion du Conseil économique et social qui s'est tenue juste à côté. Faisant preuve d'hypocrisie, les États-Unis ont lancé une campagne de propagande et de mésinformation contre mon pays et ont formulé une demande illégale visant à priver l'Iran de ses privilèges de membre élu à la Commission de la condition de la femme, à laquelle l'Iran siégeait suite à un processus électoral transparent et démocratique. Malheureusement, cette décision qui répondait à des motivations politiques a été prise de manière illégale par des Membres de l'ONU sans foi ni loi, qui ont recouru à la loi du plus fort et exercé une pression politique maximale sur les membres indépendants du Conseil économique et social pour qu'ils approuvent et fassent avancer leur programme politique.

L'exclusion de l'Iran de la Commission est une nouvelle preuve éclatante du retour à l'unilatéralisme. L'action des États-Unis aujourd'hui est une attaque flagrante contre les fondements, basés sur des règles, du système des Nations Unies et un affront au multilatéralisme. Elle viole la Charte, notamment le concept essentiel de l'égalité souveraine des États Membres, assortie d'une participation égale et véritable à tous les forums multilatéraux, qui est considéré comme le socle du multilatéralisme et du système des Nations Unies.

Ce n'est pas la première fois que les États-Unis insultent le système des Nations Unies et le multilatéralisme. En effet, ils sont bien connus pour ce type de violations de la Charte et du droit international. Le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, en 2018, est une autre action préjudiciable qui démontre leur opposition au multilatéralisme. Cet accord a été une réalisation remarquable du multilatéralisme, approuvée par la résolution 2231 (2015) et largement reconnue par la communauté internationale comme une avancée diplomatique réalisée dans un esprit de collaboration. En outre, les États-Unis évitent ouvertement de mettre en œuvre l'arrêt unanime de la Cour internationale de Justice demandant la levée immédiate de leurs sanctions. Nous pensons que lorsque de telles actions unilatérales illégales et agressives menacent le multilatéralisme, nous devons le défendre, relever ses défis et promouvoir sa pertinence et son efficacité, comme l'exige l'ordre international fondé sur des règles. L'ONU doit prendre des mesures fermes pour protéger et promouvoir le multilatéralisme. Elle ne doit pas permettre aux États-Unis de poursuivre indéfiniment leurs objectifs unilatéraux, arrogants et égocentriques, ni d'exploiter les lacunes des normes et procédures des organes de l'ONU. La communauté internationale ne doit pas permettre aux États Membres de succomber à la pression des États-Unis. Une telle détermination apportera un appui essentiel au multilatéralisme et au droit international.

Nous restons convaincus que l'ONU doit être le principal centre de coordination des activités, car elle est le fondement de l'ordre mondial contemporain et représente tous les Gouvernements souverains. Sa validité particulière et ses capacités exceptionnelles sont plus que jamais nécessaires. Nous appelons tous les États Membres à respecter sans faiblir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement des différends par des moyens politiques et diplomatiques et le rejet du recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Népal.

M^me^ Gohiwar Aryal (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence indienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat fort opportun. Je remercie également les intervenants de leurs exposés détaillés et éclairants de ce matin.

Nous traversons l'une des périodes les plus périlleuses que le monde ait connues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La paix et les progrès réalisés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies sont menacés par l'interaction complexe entre la géopolitique et des intérêts nationaux étriqués. Le monde est confronté à des défis communs très préoccupants. Ce sont les pays les plus pauvres et les pays touchés par un conflit qui souffrent le plus, et les répercussions sont largement disproportionnées. Pour régler ces problèmes, la communauté internationale doit agir collectivement, dans un esprit de multilatéralisme.

Si l'histoire du monde nous a appris quelque chose, c'est que le multilatéralisme fondé sur des règles est essentiel pour relever les défis complexes du monde interdépendant d'aujourd'hui. Par conséquent, nous n'avons guère d'autre choix que de promouvoir un multilatéralisme équitable, inclusif et fondé sur des règles, afin de rendre ce monde pacifique et prospère. S'il ne fait aucun doute que les intérêts nationaux sont la priorité absolue de chaque pays, nous ne devons pas oublier qu'il n'est pas avantageux de poursuivre des intérêts nationaux au détriment de notre cause mondiale commune.

Le multilatéralisme, avec l'ONU en son centre, est au cœur de la politique étrangère du Népal et des efforts que nous déployons pour maintenir la paix et la stabilité internationales et relever les défis mondiaux. Pour les petits pays comme le nôtre, l'ONU est un rempart de la souveraineté et un moteur de la paix, du progrès et de la justice au sein de la communauté internationale. L'ONU doit veiller à préserver sa pertinence grâce à un processus de réforme continue qui reflète la situation actuelle sur les plans géopolitique et géoéconomique. Cette réforme doit promouvoir l'équité, l'égalité, l'inclusion et la justice pour tous les États, grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres. Nous avons besoin d'un multilatéralisme fort et efficace qui favorise de la même façon la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable, car ces éléments se renforcent mutuellement.

Le Népal appuie les efforts en cours en faveur d'une réforme de l'ONU, notamment la réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il est indispensable que tous les pays fassent preuve d'une forte volonté politique pour forger un consensus sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons besoin d'un Conseil largement représentatif, démocratique, transparent et responsable pour renforcer l'efficacité et la légitimité des travaux de l'ONU. Toutefois, nous devons donner la priorité au renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du développement économique et social, en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atténuer les effets de la crise climatique, ce qui est essentiel pour les générations actuelles et futures.

Pour terminer, chaque fois que nous nous sommes écartés du multilatéralisme fondé sur des règles, nous avons subi les ravages de périls et de catastrophes sans précédent. La réforme du système multilatéral actuel est indispensable pour renforcer les partenariats mondiaux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement à l'échelle internationale. Unissons nos efforts en faveur d'un processus de réforme qui puisse aboutir à un multilatéralisme capable d'apporter des solutions durables aux problèmes mondiaux de notre époque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés et la présidence indienne du Conseil de sécurité de l'organisation de la présente séance.

La Lettonie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

L'agression militaire de la Russie contre un pays voisin souverain a ébranlé les fondements mêmes sur lesquels repose le système international actuel. Ce système a été mis en place au prix d'efforts considérables et est le résultat de deux guerres mondiales, à l'issue desquelles le monde a décidé que la loi du plus fort n'était dans l'intérêt de personne. Alors que des agresseurs tels que la Russie tentent de bouleverser l'ordre international fondé sur des règles, la Lettonie demeure une fervente partisane d'un multilatéralisme efficace, avec l'ONU en son centre. La communauté internationale a pris des mesures concrètes pour faire respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et appuyer le droit de l'Ukraine de se défendre, notamment par l'intermédiaire des résolutions de l'Assemblée générale. La forte réponse mondiale à cette violation flagrante des normes internationales envoie un signal fort, à savoir que le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles doivent prévaloir. Nous avons créé cet ordre ensemble et nous devons le défendre ensemble. La modification des frontières par la force n'a pas sa place dans notre monde du XXIe siècle.

Les chocs récents, tels que l'agression de la Russie et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont démontré que certains aspects du système multilatéral

doivent être repensés de toute urgence. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, les dirigeants du monde ont confié une responsabilité particulière à cinq grands acteurs mondiaux pour la préservation et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le plus regrettable, c'est que c'est l'un de ces cinq pays qui a choisi de faire fi des principes les plus fondamentaux du système international qu'il a contribué à créer. La situation actuelle, dans laquelle l'un des membres permanents du Conseil commet des atrocités criminelles dans un pays voisin et peut opposer son veto aux résolutions qui permettraient au Conseil d'agir, relève de l'oxymoron.

Toutes les personnes, partout dans le monde, sont témoins de l'incapacité du Conseil de sécurité d'agir de manière décisive. Nous ne pouvons espérer que les populations gardent foi dans le système des Nations Unies si les mains du Conseil de sécurité sont liées et sa voix réduite au silence. L'agression de la Russie prouve que non seulement la réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé, mais également qu'elle est plus essentielle que jamais si nous voulons faire face efficacement à nos défis actuels et futurs. Nous appuyons pleinement l'initiative franco-mexicaine sur la limitation du recours au droit du veto en cas d'atrocités criminelles, ainsi que le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. L'adoption de ce que l'on appelle l'initiative relative au veto (résolution 76/262) contribue aux efforts visant à donner à l'Assemblée générale les moyens d'agir et à faire en sorte que l'ONU ne soit pas sans voix lorsque le Conseil semble être dans l'impasse. Membre du Groupe ACT, la Lettonie estime que le Conseil représenterait mieux les intérêts des Membres de l'ONU si nous pouvions exiger plus de responsabilité, de légitimité et de transparence, y compris en ce qui concerne ses méthodes de travail.

En outre, la Lettonie, qui est cofondatrice du Groupe des Amis de l'application du principe de responsabilité après l'agression contre l'Ukraine, est déterminée à renforcer l'application du principe de responsabilité, à lutter contre l'impunité et à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la création d'un tribunal spécial qui rendra justice à l'Ukraine. Nous sommes actuellement témoins des crimes internationaux les plus graves en Ukraine, dont les conséquences inimaginables horrifient la communauté internationale. Certes, l'enquête ouverte par le Procureur de la Cour pénale internationale concernant les atrocités criminelles qui auraient été commises en Ukraine démontre la ferme volonté de la Cour d'appuyer l'ordre international fondé sur des règles, mais la Cour ne peut pas exercer sa compétence en ce qui concerne le crime d'agression commis par la Russie contre l'Ukraine. Pour éviter l'impunité, il faut combler cette lacune en matière d'application du principe de responsabilité. Par conséquent, nous pensons qu'un tribunal spécial serait l'outil le plus approprié pour servir d'appoint à la compétence de la Cour.

Alors que apportons notre importante contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons également nous pencher sur des domaines clefs tels que l'égalité des genres, les changements climatiques et la lutte contre la désinformation, qui sont des éléments essentiels d'un multilatéralisme efficace.

Premièrement, il est nécessaire d'adopter une approche multipartite. La Lettonie est consciente du lien fort qui existe entre la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et la sécurité mondiale et continue d'appuyer indéfectiblement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Actuellement membre de la Commission de consolidation de la paix et de la Commission de la condition de la femme et de son bureau, et par ailleurs membre élu du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, elle prend une part active aux efforts déployés à l'échelle internationale pour promouvoir l'égalité des genres.

Deuxièmement, les changements climatiques sont de plus en plus une question de paix et de sécurité internationales, que le multilatéralisme doit traiter pour maintenir son efficacité. Par conséquent, la lutte contre les changements climatiques demeurera une priorité stratégique de la diplomatie dans les décennies à venir. Nous déplorons qu'en 2021, le Conseil de sécurité, avec deux voix contre, n'ait pas su adopter un projet de résolution (S/2021/990) qui aurait eu valeur de réalisation historique (voir S/PV.8926), en faisant des risques de sécurité liés au climat un élément central des stratégies de prévention des conflits de l'ONU.

Troisièmement, la sphère de l'information est de plus en plus indissociable de la paix et de la sécurité mondiales. La désinformation est devenue un phénomène mondial qui sert à saper une approche scientifique de l'information, mais aussi à remettre en question la validité de l'ordre international actuel. Dans le cadre de l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité internationales, il devient de plus en plus important de

renforcer la résilience à la désinformation en soutenant les médias indépendants et pluralistes et en promouvant l'éducation aux médias.

Nous sommes convaincus qu'un multilatéralisme efficace ne se limite pas simplement à des échanges entre États et entre parties prenantes. Si le dialogue est important en soi, d'après nous, le multilatéralisme est d'abord et avant tout une affaire d'efforts collectifs déployés de bonne foi pour atteindre des objectifs concrets. Il ne peut exister qu'à condition que les acteurs soient crédibles et fassent ce qu'ils disent.

La tâche qui nous attend peut parfois sembler intimidante, mais le respect de la Charte des Nations Unies suppose que nous montions au créneau pour la défendre en période d'instabilité. Nous devons rejeter toute tentative de rayer des États souverains de la carte ou de recourir à la menace pour tyranniser la communauté internationale. Notre débat d'aujourd'hui nous offre l'occasion de nous pencher plus attentivement sur nos intérêts communs à partir de notre appréciation commune du système multilatéral. À cet égard, la Lettonie présente sa candidature à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2026-2027. Nous avons pour tâche et devoir collectifs de renforcer l'efficacité de notre système multilatéral afin qu'il soit à même de relever les différents défis qui pèsent sur la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous remercions l'Inde d'avoir convoqué le présent débat en des temps précaires pour le multilatéralisme. La mise en place et l'évolution du système des Nations Unies depuis 1945, avec les hauts et les bas qu'il a connus, témoignent du rôle critique du multilatéralisme. Les réalisations de la communauté internationale au cours des 77 années écoulées en matière de paix et de sécurité, de développement, de droits humains et d'état de droit n'auraient pas été possibles sans le renforcement constant du multilatéralisme. L'histoire nous a également appris une autre leçon : chaque fois que le multilatéralisme a été mis de côté et qu'on a laissé l'unilatéralisme prendre le dessus, le monde a connu plus de conflits et davantage d'instabilité.

Le monde d'aujourd'hui est aux prises avec des défis de plus en plus complexes et transversaux qui sont le résultat de tensions géopolitiques, du protectionnisme, de menaces transnationales complexes, de conflits régionaux, des changements climatiques, de la cybersécurité et des progrès technologiques rapides. Dans ce contexte, on n'a jamais eu autant besoin d'une coopération mondiale concertée. La seule façon d'avancer consiste à défendre le système multilatéral inclusif et fondé sur des règles que nous avons à présent et à le transformer pour qu'il soit à même mieux de faire face aux défis actuels et émergents.

À l'ASEAN, il y a un fort consensus entre nos membres sur le fait que le multilatéralisme n'est pas une option mais une nécessité. À l'occasion du trente-huitième Sommet de l'Association, tenu au Brunéi Darussalam en octobre 2021, nos dirigeants ont publié une déclaration sur la défense du multilatéralisme. Nous sommes déterminés à défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et ceux du droit international, socle indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous persistons à insister sur la nécessité d'une approche multilatérale résolue afin de réagir aux possibilités et aux difficultés nouvelles et de façonner activement une architecture régionale fondée sur des règles qui soit capable de traiter des problèmes régionaux et mondiaux communs et pressants.

Les membres de l'ASEAN partagent également un engagement à maintenir et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans notre région, notamment sur la base solide du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, ainsi qu'à régler pacifiquement les différends conformément aux principes universellement reconnus du droit international. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le quarantième anniversaire de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Nous avons également conscience qu'il importe de nouer et de renforcer les partenariats de l'ASEAN avec d'autres partenaires extérieurs, y compris des organisations régionales et internationales, comme l'ONU, en vue de répondre aux préoccupations mondiales, de poursuivre des objectifs communs, de mener des initiatives complémentaires, de réduire les écarts en matière de développement, d'améliorer le développement sous-régional et de promouvoir le développement durable et la croissance inclusive dans l'intérêt de nos peuples.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la réalisation effective des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la bonne exécution du

partenariat global ASEAN-ONU basé sur le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025).

Afin d'y parvenir et face aux défis que j'ai mentionnés, il convient de revitaliser le multilatéralisme. À cet égard, nous souhaitons insister sur les points suivants.

Premièrement, un multilatéralisme réformé doit aller de pair avec un engagement renouvelé des États Membres de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale en faveur d'une approche multilatérale, conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, dans nos efforts pour trouver des solutions collectives à nos problèmes communs.

Deuxièmement, le système multilatéral doit être réformé plus avant, avec des résultats concrets. Nombre de composantes du système multilatéral actuel ne sont pas suffisamment équipées pour relever les défis complexes du XXIe siècle. Elles ne reflètent plus le nouveau contexte mondial.

S'agissant du Conseil de sécurité, nous appuyons sans réserve la réforme de cet organe de l'ONU afin de le rendre plus équitable, représentatif, démocratique, transparent et efficace, en vue de mieux répondre aux défis mondiaux actuels et futurs.

Troisièmement, la voix des parties concernées devrait être prise en compte comme il convient dans un tel système multilatéral réformé. Il faudrait que les pays en développement soient mieux représentés et participent davantage au processus mondial de prise de décisions. Les organisations régionales, y compris l'ASEAN, peuvent et devraient être des partenaires incontournables dans les efforts collectifs pour relever les défis mondiaux. Plus largement, il importe de promouvoir une interface de coopération multilatérale et régionale efficace pour les problèmes mondiaux, en particulier ceux qui concernent aussi les régions, qui fasse un meilleur usage des initiatives et approches régionales.

Quatrièmement, notre approche des questions multilatérales doit être fondée sur des principes communs qui sont propices au dialogue, à la coopération et au développement. Il s'agit notamment de défendre le droit international, de promouvoir des domaines d'intérêt mutuel et de s'abstenir de recourir à des actions susceptibles d'aggraver les tensions.

La voie choisie par l'ASEAN, qui repose sur la recherche du consensus, des échanges constructifs soutenus, le respect des vues de toutes les parties concernées et des principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, est la meilleure manière de remédier aux problèmes communs.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de l'ASEAN à collaborer étroitement avec les autres États Membres à l'élaboration de documents finaux dans les jours à venir dans le cadre d'un certain nombre de sommets importants qui pourraient aider à poser les bases d'une nouvelle ère de multilatéralisme efficace et revitalisé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : De prime abord, je voudrais remercier la présidence indienne de ce mois pour avoir organisé ce débat public sur le thème « Une nouvelle orientation pour la réforme du multilatéralisme ». Je voudrais réaffirmer la haute appréciation du Royaume du Maroc pour la contribution active et positive de l'Inde pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales durant son mandat au Conseil de sécurité en 2021 et 2022.

Aujourd'hui plus que jamais, l'humanité est à un moment charnière de son avenir. Les défis auxquels la communauté internationale est confrontée nous imposent davantage de solidarité, de coopération, de justice et d'équité, principes qui fondent le multilatéralisme auquel le Maroc reste fortement attaché.

L'adoption du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable a été un moment fort pour le multilatéralisme et pour les Nations Unies. Sa mise en œuvre et sa réalisation doivent continuer à bénéficier de l'impulsion d'un multilatéralisme de plus en plus renouvelé et revitalisé, ancré dans le système des Nations Unies, particulièrement afin de faire face aux effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des autres crises contemporaines, notamment climatique, énergétique, alimentaire et sécuritaire.

Dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général a exposé sa vision des cinq prochaines années pour une coopération mondiale revigorée, et pour un multilatéralisme inclusif, interconnecté et efficace. Le Royaume du Maroc réaffirme son plein soutien à *Notre Programme commun*, qui constitue une feuille de route pour redynamiser l'Organisation afin qu'elle continue d'être en phase avec les défis actuels de notre monde. Nous devons tous saisir les échéances offertes par *Notre Programme commun*, notamment le

Sommet de l'avenir, afin de réaffirmer notre attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies comme centre mondial du multilatéralisme, et au respect de ce fondement, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

La réforme de l'Organisation doit bien sûr rester une priorité, afin qu'elle continue de jouer son rôle d'une manière qui tienne compte des dynamiques de notre siècle et qui réponde aux défis de ce dernier. À cet égard, il est inacceptable que, 77 ans après la création de l'ONU, l'Afrique soit le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents, et à être sous-représenté dans celle des membres non permanents du Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc appelle à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, au sein duquel l'Afrique trouvera sa juste place. À cet égard, je tiens à réitérer que le Maroc souscrit pleinement à la Position africaine commune, le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Mon pays appuie une représentation juste et équitable de notre continent africain, dans les deux catégories de sièges, avec au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents afin de rendre justice à notre continent. Il reviendra par la suite à l'Afrique de décider de ses représentants dans le Conseil de sécurité réformé. Par ailleurs, nous réaffirmons notre soutien également au processus de revitalisation de l'Assemblée générale et de renforcement du Conseil économique et social.

Le multilatéralisme, l'action collective et la responsabilité commune constituent des éléments essentiels dans le débat sur la réforme de l'Organisation. À cet effet, le Maroc plaide en faveur d'un multilatéralisme efficace, inclusif, préventif et coopératif, qui promeut une plus grande solidarité entre les États Membres, pour la réalisation des trois piliers de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Le Maroc prône une plus grande coopération internationale et régionale et un multilatéralisme agissant pour relever les défis multidimensionnels auxquels la communauté internationale fait face. De même, la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays africains frères, constitue un pilier majeur de la politique étrangère du Royaume, conformément aux orientations de S. M. le Roi Mohammed VI. Le multilatéralisme que nous soutenons est également celui du respect mutuel et du dialogue interreligieux, interculturel, intercivilisationnel, intergénérationnel, et intercontinental. Dans ce cadre, à l'occasion de la tenue du neuvième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui a eu lieu à Fès les 22 et 23 novembre dernier, S. M. le Roi Mohammed VI a souligné que :

> « Dans ce moment si particulier de l'histoire, alors que nous luttons contre le changement climatique, que nous combattons le terrorisme, que nous œuvrons en faveur du développement durable, de la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, du développement de manière générale, il nous faut revenir à l'essentiel, c'est-à-dire le vivre-ensemble. Rien ne sert de mener de grands projets si nous ne parvenons pas à dépasser ce premier maillon du vivre-ensemble, au nom d'une seule humanité, qui replace l'humain en son cœur. »

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Royaume du Maroc restera un partenaire engagé dans la réalisation des objectifs communs définis dans la Charte des Nations Unies et le renforcement du multilatéralisme, animé en cela par la ferme conviction que c'est la meilleure voie pour forger un présent et un avenir propices, pour nous et les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M^me^ Bakytbekkyzy (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence indienne du Conseil d'avoir mis l'accent sur une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme, dans le but de faire face aux crises multiformes, anciennes et nouvelles, qui sont autant de multiplicateurs de risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, en 2020, le Président du Kazakhstan Tokayev a déclaré que les États Membres ont le devoir moral de réfléchir au paradigme de la construction d'un « Nouveau monde », dans la mesure où nous nous trouvons à un moment décisif pour l'humanité (voir A/75/PV.6). Nous devons donc nous rassembler autour d'une Organisation des Nations Unies moderne et réformée. Compte tenu de l'évolution du paysage politique et de la sécurité mondiale, nous devons nous efforcer de résoudre les questions cruciales que sont les catégories et le nombre de membres, la représentation géographique, les méthodes de travail, la transparence et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Pour aller de l'avant, nous devons faire preuve d'une volonté politique ferme, trouver un terrain d'entente malgré nos divergences et imprimer un élan à ce processus. Le multilatéralisme signifie que la responsabilité individuelle et

collective à l'égard des personnes et de la planète doit l'emporter sur les intérêts nationaux étroits, conformément aux obligations et aux traités internationaux.

Les crises que nous traversons actuellement sont de plus en plus transnationales. Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme implique également une action globale, multidimensionnelle et intersectorielle à l'échelle de tous les pays, menée par l'ONU et ses États Membres, ainsi que par les organisations régionales et toutes les parties prenantes, en fonction de leurs compétences particulières. Leurs efforts doivent faire ressortir le caractère fondamental du lien entre paix, sécurité et développement, et doivent reposer sur le principe d'unité d'action des Nations Unies, pour garantir la cohérence et l'homogénéité de nos opérations et de nos stratégies. La participation du secteur privé et de la société civile, en particulier des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, est indispensable pour maximiser les résultats obtenus. L'exigence de responsabilité appelle également à une plus grande coopération mondiale en matière d'alerte rapide, de médiation, de négociations pacifiques et de mécanismes d'intervention rapide, ainsi que pour le déploiement des opérations de paix dotées de mandats clairs et d'un personnel qualifié, qui utilisent les nouvelles technologies et qui bénéficient d'un financement prévisible sous l'égide de l'ONU.

Les efforts déployés à l'échelle mondiale doivent être renforcés au niveau national. Au Kazakhstan, le multilatéralisme a joué un rôle important et varié sur de nombreux fronts, notamment le désarmement et la non-prolifération nucléaires ; le processus d'Astana sur la Syrie, qui renforce le processus mené par l'ONU à Genève ; l'aide humanitaire et le renforcement des capacités humaines en Afghanistan, ainsi que l'appui au processus du Plan d'action global commun. Le code de conduite pour la lutte contre le terrorisme, la proposition de création d'une agence internationale pour la sécurité biologique, la promotion des soins de santé primaires comme fondement de la couverture sanitaire universelle de l'Organisation mondiale de la Santé et la création de l'Agence du Kazakhstan pour le développement international sont autant d'autres initiatives en ce sens.

Le Kazakhstan est attaché à une forte intégration politique et économique en Asie centrale, pour une plus grande stabilité régionale et mondiale. Pour promouvoir une approche régionale en faveur du multilatéralisme, mon pays a proposé de créer un centre régional des Nations Unies à Almaty consacré à la réalisation des objectifs de développement durable en Asie centrale et en Afghanistan. La Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui a vu le jour à l'initiative du Kazakhstan, se transforme progressivement en une organisation internationale à part entière, contribuant à la médiation et au rétablissement de la paix dans le monde grâce à l'appui de ses 28 États membres. Pour apporter notre concours aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, nous prévoyons de développer le centre de formation au maintien de la paix du Kazakhstan et d'en faire le pôle de formation régional de l'Asie centrale. Nous sommes actuellement prêts à déployer des forces d'intervention rapide, et des unités de drones l'année prochaine, puis, en 2024, des hôpitaux militaires de campagne, une police militaire et des unités de détection d'engins explosifs.

Le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, organisé tous les trois ans à Astana depuis 2003 et auquel participent les chefs et les représentants des principales religions, promeut l'harmonie interconfessionnelle, tant au niveau mondial que régional. S. S. le pape François, le grand imam d'Al-Azhar, le cheikh Ahmed Mohamed el-Tayeb, le grand-rabbin ashkenaze d'Israël David Lau et d'autres éminents chefs spirituels ont participé au septième congrès, qui a eu lieu en septembre, et ont délivré des messages axés sur les moyens de relever les défis du monde d'aujourd'hui.

Pour terminer, mon pays s'engage à renforcer le multilatéralisme régional et mondial pour qu'il reste en phase avec les réalités géopolitiques, sociales et économiques, aujourd'hui et à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

M^me^ Grade Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Inde d'avoir organisé ce débat opportun et à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour les déclarations instructives qu'ils ont faites ce matin.

Le Portugal est résolument partisan d'un multilatéralisme efficace. Nous nous associons à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne, et nous estimons que ce débat est une occasion opportune de procéder à une analyse approfondie des problèmes auxquels se heurte le multilatéralisme et de convenir de la nécessité de donner un nouvel élan à notre approche commune des problèmes mondiaux. La portée des problèmes et l'ampleur des besoins ont rarement été aussi grandes, dans un contexte qui reste marqué par l'agression illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine.

La voie d'un multilatéralisme réformé, plus participatif et plus inclusif, qui accélère la mise en œuvre des objectifs de développement durable, est l'objectif même qui sous-tend le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) du Secrétaire général, que nous appuyons. Une nouvelle orientation pour la refonte du système multilatéral bénéficiera de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport, comme le renforcement de la coopération entre l'ONU et les parties prenantes non étatiques, des organisations régionales aux institutions financières internationales, en passant par les banques régionales de développement, les parlements, les autorités infranationales, la société civile et le secteur privé. Cela contribuerait à privilégier et à renforcer l'accent mis sur la prévention. Qu'un plus grand nombre de voix se fassent entendre et que davantage de vues soient exprimées autour de la table renforce la capacité à anticiper et contrer les risques mondiaux.

Une vision mondiale de la sécurité est essentielle, et le Nouvel Agenda pour la paix préconisé par le Secrétaire général pourrait constituer un pas important dans cette direction – un agenda axé sur la prévention des conflits, la consolidation et la pérennisation de la paix et la lutte contre les risques nouveaux et émergents sur la base d'approches holistiques. En outre, cela contribuerait également à garantir qu'un système multilatéral réformé resterait centré sur les droits de l'homme en défendant leur universalité. Et le Conseil de sécurité est une des principales enceintes où cette approche du multilatéralisme doit être appliquée. Le Conseil peut faire plus et mieux, améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail et dialoguer systématiquement avec un plus large éventail d'acteurs, notamment les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la Commission de consolidation de la paix.

Comme beaucoup l'ont dit avant moi, le Portugal convient que la composition actuelle du Conseil est loin d'être représentative de la diversité de la communauté internationale ou des réalités géopolitiques contemporaines. Nous avons plaidé en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil, tant non permanents que permanents, en incluant dans cette dernière catégorie, sans se limiter à eux, l'Inde et le Brésil, avec une meilleure représentation de l'Afrique dans les deux catégories. D'autres régions et groupes particuliers de pays doivent également être mieux représentés et de façon plus stable. Il faut donner aux pays de petite taille et de taille moyenne davantage de chances de participer, en tenant compte du principe d'équilibre géographique. Nous estimons que le Conseil doit avoir une composition plus équilibrée et plus représentative, ce qui renforcerait sa capacité à faire face aux menaces croissantes contre la paix et la sécurité internationales. Le Portugal est prêt à participer à ce débat de manière constructive.

Pour terminer, je tiens à remercier de leur engagement et de leur travail remarquable les cinq membres non permanents sortants du Conseil de sécurité : l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hitti (Liban) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Inde pour son accession à la présidence du Conseil en ce mois de décembre. Je salue également le Ghana pour sa présidence active le mois dernier. Je tiens, au nom de ma délégation, à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur un thème central en des temps où le système multilatéral fondé sur des règles continue d'être mis à l'épreuve.

Et pourtant, en dépit de ses imperfections, il doit rester le cadre privilégié, car nul ne peut, à lui seul, faire face à la multitude d'enjeux mondiaux et souvent existentiels auxquels nous sommes confrontés : conflits armés, pandémies, crise alimentaire, violations des droits humains et urgence climatique, pour n'en citer que quelques-uns. Or, comme l'a bien rappelé le Secrétaire général en 2020, alors que nous étions au milieu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), « [i]l ne suffit pas de clamer les vertus du multilatéralisme : nous devons continuer à prouver qu'il est plus qu'utile. La coopération internationale doit évoluer avec son temps ».

Cette coopération internationale doit être plus agile, plus efficace et plus inclusive pour que nous soyons mieux préparés à répondre aux défis mondiaux qui touchent les peuples du monde, et au final à prévenir bien d'autres. À cet égard, la Charte des Nations Unies doit demeurer la clef de voûte du multilatéralisme. Le Liban est par conséquent favorable à toute réforme institutionnelle visant à accroître la crédibilité de l'ONU et à réduire la défiance, souvent légitime, envers les institutions internationales. Il convient ici de réaffirmer le soutien du Liban aux efforts du Secrétaire général, comme il l'a proposé dans *Notre Programme commun* (A/75/982), afin d'adapter l'Organisation des Nations Unies à cette ère nouvelle. Il en est question également dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Alors que nous sommes entrés dans un monde multipolaire, les institutions de gouvernance se doivent d'être plus représentatives et démocratiques. Cela

s'applique bien entendu au Conseil de sécurité. Le Liban continue donc de soutenir une réforme équilibrée et plus juste du Conseil dans le cadre des négociations intergouvernementales, et réitère ici son appui à la position du Groupe des États arabes.

Le Liban a également souscrit à plusieurs initiatives dont le but est de renforcer la transparence et la reddition de comptes autour de l'usage du veto. C'est dans ce contexte que nous avons soutenu deux initiatives complémentaires – le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, consistant à ne pas voter contre tout projet de résolution crédible au Conseil de sécurité visant à empêcher ou prévenir des atrocités criminelles, et l'initiative franco-mexicaine sur l'encadrement du veto en cas d'atrocités criminelles. Le Liban s'est de plus porté coauteur cette année de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, établissant un mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au veto au Conseil de sécurité.

Enfin, il demeure toujours important de veiller au respect et à l'application harmonieuse et cohérente de nos obligations internationales, et de renoncer à des approches sélectives. Pour le Liban, qui est un petit État et un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, le multilatéralisme sert de bouclier. Il a été vital pour mon pays lorsque celui-ci a traversé les conflits d'hier, et demeure vital face aux crises d'aujourd'hui. Un ordre international fondé sur la primauté et le respect du droit ne peut donc être optionnel, mais bien nécessaire en ce qu'il est un vecteur de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales. L'heure n'est plus à tirer des leçons. C'est le moment d'agir résolument.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur un sujet mis en lumière par les événements récents, à savoir comment rendre l'Organisation plus forte, plus efficace et plus représentative.

Nous ne pouvons surmonter nos plus grands problèmes qu'ensemble. Personne ici n'a besoin qu'on lui rappelle les problèmes auxquels nous sommes tous confrontés – changements climatiques, insécurité alimentaire, développement durable et tensions économiques – ; le tout dans un contexte marqué par une concurrence géostratégique croissante et l'invasion illégale et immorale de l'Ukraine par la Russie, qui cause d' immenses souffrances humaines et a exacerbé les fragilités existantes de l'économie mondiale.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales adaptées à leur mission et outillées pour répondre à ces problèmes, mais aussi aux problèmes de l'avenir. Le système multilatéral doit protéger l'égalité souveraine et les droits des pays de petite taille et de taille moyenne tels que l'Australie. Tous les pays doivent défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'Australie est favorable à la réforme du Conseil de sécurité, qui joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les États Membres doivent avoir la certitude que le Conseil peut réagir efficacement face aux menaces et aux atteintes à la paix et à la sécurité internationales. L'incapacité du Conseil de réagir face à l'attaque de la Russie contre l'Ukraine est un rappel brutal qu'il faut le réformer. Le Conseil doit refléter davantage le monde actuel, et non celui de 1945. Nous avons besoin d'une plus grande représentation de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

L'ONU doit rendre compte à ses membres, être transparente, inclusive et dirigée par des personnes dotées de grandes qualités, représentatives de tous les peuples et de tous les groupes. Nous sommes conscients que les organismes des Nations Unies font des efforts pour prévenir l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et y remédier, mais il est encore possible de rendre les lieux de travail de l'ONU plus sûrs et plus inclusifs par le biais de réformes.

La protection et la promotion des droits humains universels, et le respect du système multilatéral des droits humains sont au cœur du programme de réforme de l'Australie et de tout système multilatéral renouvelé. Nous devons renforcer les mécanismes de responsabilité et de transparence, si nous voulons réaliser cet objectif clef de l'ONU. L'Australie a été l'un des premiers partisans de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Nous avons besoin d'un système des Nations Unies pour le développement adapté à ses objectifs, transparent, responsable, efficace, axé sur les résultats et moderne, afin de tenir les engagements que nous avons tous pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des progrès louables ont été réalisés, par exemple, en fournissant un soutien plus adapté aux économies émergentes, y compris aux petits États insulaires en développement, comme ceux du Pacifique, grâce au système redynamisé des coordonnateurs résidents.

Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, représente une occasion d'œuvrer ensemble à la mise en place d'un système multilatéral qui garantit que personne n'est laissé de côté. C'est une occasion que nous devons saisir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons l'Inde de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui souhaitons plein succès durant son mandat. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public, qui est encore plus pertinent à la lumière des menaces graves et croissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et de l'érosion progressive du multilatéralisme.

L'ordre international actuel est injuste et intenable et provoque sur notre planète des crises multidimensionnelles, qui sont exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela a aggravé les inégalités, l'exclusion sociale et la pauvreté, attisé les conflits régionaux et internationaux et exacerbé les crises et les défis auxquels l'humanité était déjà confrontée. Nous sommes témoins de l'augmentation d'actes d'agression et de guerres non conventionnelles, de la mise en œuvre de politiques de changement de régime, de tentatives de réimposer un ordre mondial unipolaire en foulant aux pieds les traités internationaux, de la multiplication des sanctions unilatérales et de nombreuses autres violations fréquentes de la Charte des Nations Unies et du droit international. L'imposition de mesures coercitives unilatérales et de sanctions aux pays en développement va à l'encontre du multilatéralisme même. De telles mesures sont contraires au droit international et doivent cesser immédiatement.

Le multilatéralisme et le plein respect des principes et des normes du droit international sont les bases sur lesquelles nous pouvons progresser aux fins de bâtir un monde démocratique, juste et équitable dans lequel l'égalité souveraine des États est respectée. Telle est la voie que nous devons suivre si nous voulons garantir la coexistence pacifique, préserver la paix et la sécurité internationales et trouver des solutions durables aux problèmes systémiques.

Nous réaffirmons l'importance du rôle que joue l'ONU, en tant que principal rempart contre les menaces mondiales qui tentent de saper le multilatéralisme. Une réforme profonde de l'Organisation est nécessaire et urgente. L'Assemblée générale doit être revitalisée et renforcée. Elle doit pouvoir exercer pleinement toutes les fonctions qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies, sans que le Conseil de sécurité ne s'ingère dans ses travaux ou ceux de ses organes. Le Conseil de sécurité doit faire l'objet d'une réforme globale, qui s'accompagne d'une plus grande transparence et d'une plus grande ouverture dans ses travaux. Il doit être plus démocratique et plus représentatif et agir en évitant la politique du deux poids deux mesures, afin de préserver la crédibilité de l'Organisation.

Le monde a besoin de solidarité, de coopération et de respect mutuel, non d'embargos ni de sanctions, si nous voulons surmonter la crise actuelle. Nous avons besoin d'un ordre international qui soit juste, démocratique et équitable et qui réponde aux appels à la paix des peuples des Nations Unies. Nous réaffirmons l'engagement de Cuba en faveur du multilatéralisme et du maintien de la paix et de la sécurité internationales sur la base du respect inconditionnel des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

M^me^ Mocanu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se fait l'écho des orateurs précédents en vous remerciant, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne.

Nous estimons qu'il est nécessaire de faire des observations à titre national, sachant que ce débat est des plus opportuns, alors que l'année 2022 touche à sa fin. Il est grand temps de faire le point sur ce qui doit être réformé dans le système des Nations Unies, étant donné le large éventail de défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde, alors que nous semblions être sur la bonne voie pour nous relever de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous constatons, en effet, une dégradation des conditions de sécurité dans la région du Sahel ; la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité ; la limitation de l'exercice des droits humains et de la jouissance des libertés fondamentales au niveau mondial ; le processus de paix dans l'impasse au Moyen-Orient ; les crises énergétique, climatique et financière ; l'utilisation accrue de nouvelles technologies et armes dans les conflits ; et la guerre injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et ses conséquences mondiales.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du développement durable, la promotion et la défense des droits humains et l'obligation de respecter les traités internationaux et les engagements mutuellement convenus fondés sur le droit

international ont été remis en cause tout au long de l'année. Mais, nous sommes surtout devenus de plus en plus conscients de cette situation et ne pouvons nous soustraire à la responsabilité qui nous incombe de soutenir les piliers de l'action multilatérale.

La Charte des Nations Unies est le socle sur lequel notre action repose. La communauté des Nations Unies a toujours adopté une position ferme pour défendre la Charte et les principes qui y sont consacrés, à chaque fois que c'était nécessaire. Malheureusement, certains États n'accordent aucune valeur aux enseignements tirés. L'utilisation abusive de la plateforme offerte par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou toute autre instance des Nations Unies pour diffuser un récit trompeur est incompatible avec les principes du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles. Nous ne pouvons cautionner l'impunité, alors que la Russie poursuit sa propagande depuis neuf mois, en ce qui concerne son invasion brutale et illégale de l'Ukraine. Au contraire, il faut appliquer le principe de responsabilité.

Dans cette optique, la Roumanie est favorable à un Conseil de sécurité efficace, transparent, ancré dans la démocratie, représentatif et responsable, capable de faire face aux réalités et aux défis actuels. Pour ces raisons, la Roumanie a coparrainé et fortement appuyé la résolution sur le recours au veto à l'Assemblée générale en avril (résolution 76/262).

Tant les négociations intergouvernementales que *Notre Programme commun* (A/75/982) nous donnent l'occasion d'agir maintenant. Nous ne pouvons pas nous permettre de céder, ne serait-ce que d'un pouce, dans la défense de la Charte des Nations Unies et des valeurs et principes démocratiques du multilatéralisme. Je tiens à garantir au Conseil que la Roumanie fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer activement aux débats sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Inde d'avoir organisé le présent débat opportun. Je remercie également le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs exposés.

Nous nous associons à la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Un véritable multilatéralisme est la seule réponse crédible face aux nombreux défis multiformes et interconnectés du monde actuel. Il est également essentiel pour préserver l'intégrité de la Charte des Nations Unies, l'épine dorsale de l'ordre international fondé sur des règles. En agissant collectivement, nous sommes mieux équipés pour maintenir la paix et la sécurité, prévenir les guerres et régler les conflits, ainsi que promouvoir et protéger les droits humains. Cela vaut également pour la réalisation des objectifs de développement durable et la fourniture d'une aide au développement et d'une aide humanitaire. Les décisions collectives et les actions coordonnées sont essentielles pour relever les défis nouveaux et émergents, notamment les changements climatiques, les urgences sanitaires, l'insécurité alimentaire et les menaces hybrides, telles que l'instrumentalisation de la migration, la manipulation de l'information et la désinformation. Dans cette optique, la Lituanie appuie fermement le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), y compris le Nouvel Agenda pour la paix, qui vise à revitaliser le multilatéralisme et à améliorer la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation. Nous nous félicitons également des travaux actuellement menés en vue de rendre plus efficaces et plus compétentes les opérations de maintien de la paix, qui constituent l'un des exemples concrets de réussite de l'action collective de l'ONU.

Beaucoup ont évoqué aujourd'hui la nécessité d'un multilatéralisme nouveau et réformé et d'institutions multilatérales qui tiennent compte des nouvelles réalités géopolitiques et soient plus transparentes, plus légitimes et plus efficaces. La Lituanie maintient sa position de longue date selon laquelle nous devons œuvrer collectivement à la réforme du Conseil de sécurité afin qu'il puisse relever les défis mondiaux modernes, et nous devons agir plus efficacement, sans plus attendre.

La guerre brutale et non provoquée déclenchée par la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, contre l'Ukraine a clairement exposé les faiblesses structurelles et procédurales de l'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. En lançant cette guerre, non seulement la Russie fait cyniquement fi de ses devoirs en tant que membre permanent et viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies, mais elle continue également à empêcher le Conseil de sécurité tout entier de s'acquitter de ses responsabilités.

L'incapacité du Conseil de respecter ses propres décisions et d'agir rapidement et fermement en réponse aux programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques suscite également l'inquiétude de nombreux États Membres.

La structure actuelle du Conseil doit rendre compte des réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Sa composition doit inclure des régions sous-représentées, en particulier l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et le

groupe régional de l'Europe de l'Est, dans les catégories permanente et non permanente. Nous avons besoin de plus de transparence et de responsabilisation. Nous devons mettre un terme au recours abusif au droit de veto, en particulier en cas d'atrocités criminelles, ainsi que lorsqu'un membre permanent est partie à un conflit.

La Lituanie croit toujours fermement au pouvoir transformateur de l'action collective. Nous sommes prêts à continuer d'œuvrer de concert et à maintenir notre soutien et nos contributions en faveur d'un multilatéralisme plus efficace fondé sur les principes de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Abesadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence indienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, les événements dramatiques survenus cette année ont remis en question la capacité du Conseil de sécurité d'atteindre efficacement son objectif principal, puisqu'il n'est pas parvenu à adopter des résolutions visant à mettre fin à l'agression de la Russie contre l'Ukraine, en raison des actions délétères de la Fédération de Russie.

Plus que jamais auparavant, il apparaît aujourd'hui clairement que nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que le Conseil se montre à la hauteur de sa raison d'être, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La discussion menée dans le cadre des négociations intergouvernementales dure depuis longtemps, et la Géorgie y participe activement. Sans entrer dans les détails des éléments de la réforme du Conseil de sécurité, je tiens à souligner une fois de plus la nécessité de faire respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies en général, et l'Article 27 en particulier, selon lequel, dans diverses décisions importantes précises, « une partie à un différend s'abstient de voter ».

En 2008, la Géorgie a elle aussi fait l'expérience de l'incapacité du Conseil de sécurité de réagir de manière adéquate à l'agression de la Russie contre son territoire. En 2009, le veto opposé par la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité et partie au conflit, a mis fin de manière éhontée au mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, entraînant ainsi la disparition totale de la présence internationale de sécurité dans les territoires de la Géorgie occupés par la Russie, au moment où celle-ci était le plus nécessaire. Des années plus tard, l'Ukraine a également été victime du même agresseur.

Ces violations flagrantes des normes et principes fondamentaux du droit international, foulant aux pieds l'intégrité territoriale d'États souverains, ont porté un coup massif à la sécurité européenne et à l'ordre international dans son ensemble. Aujourd'hui, près de 15 ans après l'agression militaire de grande envergure contre la Géorgie, la Russie ne respecte pas ses engagements internationaux et continue de violer l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous l'égide de l'Union européenne. L'occupation illégale par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali continue d'avoir de graves répercussions sur la population vivant dans ces régions et dans les zones adjacentes à la ligne d'occupation. Les deux régions demeurent fortement militarisées, avec des bases militaires russes bien établies. Les mesures que continue de prendre la Russie en vue de l'annexion de facto de ces régions appartenant à la Géorgie en les intégrant progressivement dans son système militaire, politique, socioéconomique et juridique ne font qu'aggraver la situation. Je tiens en outre à souligner qu'à ce jour, même les mécanismes internationaux de défense des droits humains ne sont pas autorisés à entrer dans les régions occupées.

Je tiens à rappeler la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a confirmé sur le plan juridique l'occupation et le contrôle effectif de la Russie sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali et conclu que la Russie avait commis des violations, sur le terrain, des normes du droit international, y compris plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le multilatéralisme fonctionne lorsque les membres de la communauté internationale respectent des règles et des principes communs. Nous estimons qu'une nouvelle orientation du multilatéralisme implique de s'engager de nouveau à garantir un monde pacifique fondé sur le droit international, avec la Charte des Nations Unies en son centre, une meilleure protection des droits humains et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce n'est qu'en défendant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international que nous pourrons tenir notre promesse de maintenir la paix et la sécurité et créer les conditions propices à l'exercice des droits humains et au développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Nze (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur le thème « Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme », et remercier S. E. M. Jaishankar, Ministre indien des affaires étrangères, de l'avoir présidé. Nous savons également gré au Secrétaire général, António Guterres, et au Président de l'Assemblée générale, M. Csaba Kőrösi, de leurs exposés.

Le Nigéria reste pleinement attaché à une réforme globale du système des Nations Unies qui respecte les principes, objectifs et idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt d'un monde plus juste fondé sur la justice, l'équité et l'équilibre entre les régions. Il convient de rappeler que, plus de 40 ans après l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, aucun progrès notable n'a été réalisé, puisque la composition actuelle du Conseil ne tient toujours pas compte des réalités géopolitiques actuelles et des nouveaux défis, ni même des intérêts de toutes les régions constitutives.

En dépit des appels lancés par les dirigeants mondiaux dans différentes instances en faveur d'une réforme urgente et complète de la structure multilatérale, notamment le Conseil de sécurité, rien n'a été fait. Lors du débat général de haut niveau tenu dans le cadre de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, plus de 70 dirigeants mondiaux ont une nouvelle fois réaffirmé la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité.

Une représentation régionale équitable est une condition indispensable pour que le Conseil soit plus efficace et plus représentatif et reflète les réalités géopolitiques actuelles. C'est pourquoi nous rappelons sans équivoque que l'Afrique exige une réforme qui garantira son droit légitime à une représentation juste et équitable au Conseil de sécurité. Les États d'Afrique ont proposé un projet de réforme du Conseil cohérent, pratique et convaincant, qui affirme le droit de notre continent marginalisé de longue date. Nous appuyons également les aspirations légitimes des autres régions à être pleinement représentées au Conseil.

La demande de l'Afrique est légitime, comme l'énoncent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui appellent à l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents du Conseil de sécurité par l'attribution d'au moins deux sièges permanents, avec tous les privilèges concomitants y compris le droit de veto, et deux sièges non permanents supplémentaires. L'Afrique est convaincue que le droit de veto doit être aboli, mais tant qu'il existe, il doit être étendu à tous les membres de la catégorie permanente élargie du Conseil de sécurité.

Nous espérons que les réalités actuelles inciteront les États Membres à revoir le processus afin de corriger l'injustice historique faite au continent africain. Je suis persuadé que les États Membres désirent renforcer la voix des régions et des groupes sous-représentés afin d'assurer une répartition géographique juste et équitable au Conseil. Il est important que les pays en développement, notamment les pays africains, soient mieux représentés au Conseil de sécurité, sachant que près des trois quarts des questions à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique. La revendication africaine pour une pleine représentation est non seulement légitime, mais elle permettra également d'inculquer des valeurs indispensables, de rétablir la confiance, de renforcer la légitimité des travaux du Conseil de sécurité et de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer deux points essentiels. Premièrement, il est urgent et de plus en plus nécessaire que le processus de négociation soit ouvert, inclusif et transparent, en diffusant les débats sur le Web, en établissant des comptes rendus et en appliquant le règlement intérieur. Deuxièmement, nous plaidons en faveur d'un seul texte consolidé, de préférence en précisant les positions respectives des États Membres, afin d'entamer des négociations fondées sur un texte. C'est sans doute la meilleure façon d'entamer de véritables négociations et d'éviter la simple répétition de déclarations à chaque cycle de négociations sur le processus de réforme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Dvornyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative de la présidence indienne d'organiser l'important débat d'aujourd'hui, et nous avons pris note des exposés.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage rédigée à l'occasion du débat d'aujourd'hui (voir S/2022/880), le monde n'est plus le même qu'il y a 77 ans. Il a radicalement changé, tout comme la nature des menaces et des défis auxquels il est confronté. À cet égard, nous tenons à souligner tout particulièrement les tentatives de miner de l'intérieur la crédibilité et l'efficacité des principales institutions multilatérales. Je me réfère, tout d'abord, au Conseil de sécurité. On peut difficilement être en désaccord avec une autre affirmation contenue dans la note de cadrage, à savoir que la composition du Conseil

de sécurité est loin d'être représentative de la diversité de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous pouvons même aller plus loin et dire que la composition du Conseil de sécurité ne reflète même pas les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique, une entité aujourd'hui disparue, est toujours présente au sein du Conseil, bien qu'elle appartienne au passé. Cela ne signifie pas pour autant qu'une autre entité puisse occuper le siège soviétique permanent en contournant les procédures juridiques nécessaires. Je voudrais souligner plusieurs éléments à cet égard.

Premièrement, il y a 77 ans, il a été convenu de conférer à cinq puissances un statut spécial en contrepartie de leur responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les événements survenus cette année ont clairement montré qu'un système avec cinq membres permanents interdépendants ne peut pas fonctionner si l'un de ces sièges est occupé par un pays qui viole les normes et néglige sa responsabilité. En outre, l'agression en question a commencé encore plus tôt, en juillet 2014, mais huit ans n'ont pas suffi au système multilatéral actuel pour prévenir l'escalade qui a abouti à une véritable invasion. Nous avons entendu aujourd'hui de nombreuses idées intéressantes sur la refonte du multilatéralisme qui méritent d'être examinées sérieusement. Une attention particulière doit être accordée à la réforme du Conseil de sécurité, ce qui m'amène à mon deuxième point.

Le renforcement de l'inclusivité doit s'accompagner d'une meilleure perception de la responsabilité. Nous comprenons bien les aspirations des nations démocratiques et respectueuses de la loi qui souhaitent occuper une position spécifique au sein d'un Conseil réformé. Il faut également remédier à la sous-représentation régionale. Dans le même temps, pour faire face à des situations comme la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, les facteurs qui immobilisent le Conseil doivent être supprimés. Nous devons prendre toutes les mesures politiques et juridiques possibles pour remédier aux situations dans lesquelles un agresseur abuse d'un siège permanent. Nous attendons également de tous les membres qu'ils restent déterminés à faire clairement la différence entre prendre parti et défendre la Charte.

Troisièmement, il faut appliquer une politique de tolérance zéro pour les violations et les abus. Appelons un chat un chat. Ceux qui créent délibérément des problèmes pour l'ordre de sécurité mondial ne pourront jamais faire partie de la solution ailleurs. Ils mettent à profit leur présence parmi les nations démocratiques décentes et responsables uniquement pour légitimer leurs violations et introduire de nouveaux types de conditions comme monnaie d'échange. C'est pourquoi nous sommes convaincus que nous avons plus que jamais besoin d'institutions multilatérales fortes. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité fort et inclusif, dont tous les membres sont légitimes et apportent une contribution responsable et fiable en vue de préserver l'ordre international fondé sur des règles et des valeurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. Avant de lever la séance, je tiens à remercier tout particulièrement les interprètes.

La séance est levée à 18 h 55.